



VOX

Avril 2012 - No 90

Association Internationale des anciens de l'Union européenne

Inquiétude chez les Anciens

Pages 9-10



The Congress of International AIACE
is taking place in Malta on 29 May – 4 June
LAST REMINDER to the members

Vox n° 90 - Avril 2012

ÉDITORIAL

- 3 All things tend to chaos!

INSTITUTIONS

- 4 Lettre du V.P Maroš Šefčovič
5 Enquête de satisfaction DG HR/PMO auprès des pensionnés
7 European Year 2012 promotes Active Ageing

MÉTHODE ET PENSIONS

- 9 Keeping AIACE up to date...
11 Adaptation 2011 des rémunérations & pensions

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES

- 13 Le Régime commun d'Assurance Maladie (RCAM)
15 Communication du Service médical de la Commission aux pensionnés
16 Vos frais médicaux en 8 étapes

UE/SOCIÉTÉ

- 17 Traités européens : après Lisbonne
18 European Treaties: after Lisbon
20 Monti tecnico o politico ?
22 Cinquième prix du «livre européen»
23 Zwei Europäische Kulturhauptstädte mit großer Geschichte
24 La «loi des marchés»

43èmes ASSISES MALTE

- 29 Dernier rappel aux membres
Last reminder to the members

VIE DE L'AIACE

- 30 Belgique/België - Italia
33 United Kingdom - Deutschland
35 Ireland - Österreich
36 Espagne
37 Portugal - Sweden

OPINIONS

- 38 À propos du livre "Le passage à l'Europe, Histoire d'un commencement"
39 Lettre ouverte de Despina Vamvakidou «Ce que je ressens avec la crise !»
41 L'image de l'Europe, aujourd'hui

L'AIACE ET VOUS

- 42 « Débats sur les langues et les cultures en Europe », un livre de Gianni Copetti
43 « Mon aventure européenne »
43 Rimanere attivi per sconfiggere l'età e abbattere le barriere tra generazioni: una sfida dell'AIACE Italia
44 Cocktail de nouvel-an 2012
45 Death of former AIACE President Jerry Sheehan
46 Conseil d'Administration de l'AIACE 2011-2014
AIACE International Bureau 2011-2014

47 NOUS ONT QUITTES

Cover: Meeting
at the A. Borschette Conference Centre
late in the afternoon
of Friday 20 January 2012.
(pages 9-10)



RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !
PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!

Editeur responsable :
Richard Hay

Rédacteur en Chef :
Pierre Blanchard

Comité de rédaction :
Giovanni Livi
Roger Vancampenhout
Marc Schober
Giovanni Sergio
Ludwig Schubert
Egon C. Heinrich

Secrétariat de Rédaction :
aiace-int@ec.europa.eu
blancpi43@gmail.com



Adresse :
Association Internationale
des Anciens de l'Union européenne
(SC-29 02/04)
B-1049 Bruxelles
Tel: 02-295.29.60
Email: aiace-int@ec.europa.eu
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Photos :
Médiathèque CE - Aiace

Mise en Page:
Jean-Claude Lesuisse
E-mail: jclesuisse@skynet.be

Impression:
OIB
Ateliers de reproduction de la Commission

«Vox» est tiré à 20.000 exemplaires

All things tend to chaos!

All things tend to chaos. *That's how I was taught to understand thermodynamics. I guess that it's often also the view of pensioners! When we were young and busy in our work – whatever it may have been – to advance the cause of Europe, we thought that Europe would go on getting better and stronger (and perhaps bigger too). One of the attractions of working in the European Institutions is indeed the sense of pioneering, the ambition to develop new ways of achieving the good of the citizens of Europe.*

Maybe, as we got older in our service, we became more aware of the compromises, and the risks that were taken to make the next step. We increasingly realised the importance of hope in the minds of those who tried to shape the future for the best.

Now retired – not just a matter of age, as some of those leading our nations demonstrate - we look to some extent from the outside. Do we wonder whether all that was done, all that we too hailed as achievement, was right? Would the Euro be designed in the same way now? Would the rules for the financial sector have been the same? What would we have wanted to see for the free movement of people, which at present some governments find hard to allow?

Of course, it's easy to look back with the benefit of 20/20 hindsight and see the things that might have



been done better. It's important for us pensioners to do so, and to draw on our experience to ourselves better understand. And since we too still take decisions, if on another scale, and offer comments to those around us about current affairs, our understanding and our honesty matter.

This may mean confronting those who want to dismantle past achievements without putting something they think better in its place. Sadly, the comments that are being made by most member States about pay and pensions seem to come into this category, more determined to destroy than to build lastingly and on the basis of fairness and respect. Here, our task is to explain to the short-sighted, to oppose the unjust, and to propose alternatives that are sound.

But there is another way in which we must draw on our experience, too. And that is to recognise the impatience with which we – when we were young – greeted the comments of the older and – had we admitted it - perhaps wiser. We thought we knew. We too made our mistakes. So let us praise those who now, in their generation, carry forward the task of maintaining this extraordinary Europe.

They need to be encouraged, they need to find the strength and the ideas to go ahead. Like spectators of a race, we can't do the work for them. But we can cheer them on!

NOUVEAU!

Dans ce numéro, vous découvrirez un nouvel «OVNI»: le code QR

Il permet d'accéder aisément, depuis votre magazine Vox et via un smartphone, à n'importe quelle adresse Internet, de la plus simple à la plus compliquée, sans devoir la taper!

Pour l'utiliser il faut:

- un smartphone (genre iPhone)
- une application gratuite: «Scan»
- un accès à l'Internet (via Wi-Fi ou 3G)

Vous scannez le «QR code» et votre smartphone se branche alors automatiquement sur la page Internet dont il est question. Avantage: on ne doit plus taper des adresses compliquées!

Voici par exemple le QR code du site du programme des prochaines assises:
<http://www.aiace-assis-es-europa.eu/3D4B0091.fr.aspx>

Nous avons utilisé le "code QR" à plusieurs endroits, pour votre facilité, en gardant toujours l'adresse Internet traditionnelle (écrite), si vous ne disposez pas d'un smartphone.



MAROŠ ŠEFOVIČ
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, 11 JAN. 2012
Cl/gs

**NOTE A L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS
DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES REPRESENTATIVES**

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer lors de notre rencontre du 15 décembre dernier, je tiens à vous informer des derniers développements relatifs à l'adaptation annuelle des rémunérations pour l'année 2011.

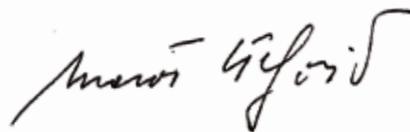
Conformément à l'annexe XI du Statut des fonctionnaires de l'Union Européenne, le Conseil doit, comme vous le savez, décider avant la fin de chaque année de l'adaptation des rémunérations et des pensions proposée par la Commission sur la base du rapport d'Eurostat.

Lors de sa réunion du 19 décembre dernier, le Conseil a décidé de ne pas adopter la proposition de règlement portant adaptation des rémunérations et des pensions (cf. COM (2011) 820 et décision du Conseil 2011/866/UE du 19 décembre 2011, J.O.U.E. 2011 L 341/54). En outre, le Conseil a décidé de saisir la Cour de Justice contre l'omission de la Commission de présenter une proposition sur base de l'article 10 de l'annexe XI du Statut.

Après examen de la licéité de la décision du Conseil, la Commission a conclu que ce dernier ne disposait d'aucune marge de manœuvre dans ce dossier et partant qu'il devait adopter la proposition de règlement précitée.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission a autorisé le service juridique à procéder à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne, à la fois pour demander l'annulation de la décision du Conseil de ne pas adopter la proposition et pour faire constater la carence de ce dernier résultant de l'absence de décision portant adaptation des rémunérations et des pensions.

Enfin, il va de soi que je continuerai à vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.





Enquête de satisfaction DG HR/PMO auprès des pensionnés

La Commission a lancé l'année dernière une enquête de satisfaction sur certains services fournis par la DG HR (services sociaux) et le PMO (assurance maladie et pensions). Le rapport final, qui vient d'être rendu par le consultant, révèle des éléments intéressants qui méritent réflexion.

Le but de cette enquête était de connaître la perception des pensionnés quant aux services fournis par la Commission qui les concernent directement pour pouvoir mieux définir les éventuels changements et améliorations à y apporter. Les questions portaient sur la qualité du séminaire de préparation à la retraite, le service des assistants sociaux, le service de conseil juridique à Bruxelles, les restaurants et cafétérias, les services pensions et assurance maladie du PMO, l'information et la communication. Le rôle joué par les associations d'anciens était également évoqué. Un questionnaire a été envoyé en mai 2011 à un échantillon de 5.341 pensionnés de toutes les Institutions, représentatif du type de pension, du sexe, de l'âge et du lieu de résidence. Le taux de réponse a été de 33 %, ce qui représente un pourcentage très élevé et est le signe de l'intérêt des pensionnés pour ce genre d'enquêtes. En voici quelques éléments significatifs

Séminaire de préparation à la retraite

Le taux de participation à ce séminaire est relativement



Jeannine Franchomme-Saut et Michel Foucault deux représentants de l'AIACE..

peu élevé, mais néanmoins légèrement en dessous du taux de participation actuel. Cela s'explique principalement par le fait que le séminaire n'existait pas encore au moment de la prise de pension de certains pensionnés plus âgés. Une autre raison invoquée est le manque de temps

(la durée du séminaire était de 5 jours et est passée à 3 jours depuis une dizaine d'années).

La qualité du séminaire est jugée très bonne avec un taux plus élevé chez les jeunes pensionnés. Les domaines spécifiques que les participants désireraient y voir traités de manière plus approfondie sont entre autres les informations de nature juridique (taxation, succession...), les liens entre les services nationaux et la Commission, les remboursements pour frais de maladie, les assurances accident ou la transition de l'activité à la pension.



Pierre Blanchard Vice Président AIACE Int. et Janette SINCLAIR chef d'unité HR/C1

Services sociaux

Depuis qu'elles sont en pension, 6 % des personnes sondées ont fait appel au service des assistants sociaux de la Commission. La raison principale invoquée pour ne pas y recourir est l'absence de nécessité, ce qui peut être considéré comme un élément rassurant par rapport à la situation de la population des pensionnés en général. Il est toutefois à noter que 16 % déclarent ignorer l'existence de ce service

spécifique à la disposition des anciens et qu'environ 2/3 des personnes sondées ignorent que la Commission octroie parfois, dans des circonstances exceptionnelles, une aide financière. Parmi celles-ci, on constate que les conjoints survivants et titulaires d'une pension d'invalidité sont surreprésentés. Le taux de satisfaction quant au service des assistants sociaux est en général très bon.

Conseil juridique

4 % des personnes sondées ont fait appel au service des conseillers juridiques de la Commission à Bruxelles. Les raisons principales évoquées pour ne pas y recourir sont l'absence de nécessité et le manque d'information sur l'existence de ce service.

Les personnes ayant suivi le séminaire de préparation à la retraite utilisent plus fréquemment le service de conseil juridique. Le taux de satisfaction est particulièrement élevé dans ce domaine.

Restaurants et cafétérias

36 % des personnes sondées ont fréquenté les restaurants et cafétérias de la Commission. La raison principale évoquée pour ne pas y recourir est de manière évidente l'éloignement, la majorité des personnes utilisant ces services étant établies à Bruxelles et à Luxembourg.

Bulletin de pension

Les questions portaient sur la clarté, l'utilité et la précision du bulletin de pension. Dans l'ensemble, les réponses sont très satisfaisantes, la moins bonne appréciation étant attribuée à la clarté du bulletin.

Assurance maladie

En ce qui concerne les délais de remboursement des

frais médicaux, plus de 75 % des personnes sondées estiment ces délais rapides ou moyens. Quant à la clarté du décompte, les bénéficiaires appartenant aux 3 bureaux liquidateurs (Bruxelles, Luxembourg et Ispra) sont satisfaits à environ 80 %.

Contacts avec les services

Un élément intéressant à noter est que les associations d'anciens sont la première source d'information de la plupart des personnes sondées. Les autres sources sont, dans l'ordre, PMO Contact, les gestionnaires de dossier et MyIntraComm.

36 % ont déjà utilisé ou utilisent PMO Contact, le taux d'utilisation étant plus élevé chez les jeunes pensionnés.

Information et communication

La moitié des personnes sondées possèdent un code d'accès à MyIntraComm dont 67 % ont moins de 70 ans. L'élément le plus interpellant réside dans le fait que seulement la moitié d'entre elles connaissent l'existence d'une page spécifique «pensionnés» qui leur est destinée

Les raisons invoquées pour ne pas demander de code sont, d'une part, l'ignorance de cette possibilité et, d'autre part, le fait de ne pas posséder d'ordinateur. En ce qui concerne le journal hebdomadaire «Com-

mission en Direct» – envoyé actuellement sur demande à quelque 7.500 pensionnés – environ 40 % seraient d'accord de le consulter en ligne.

Quant à l'envoi de l'information en général, près de 70 % des pensionnés seraient d'accord de recevoir celle-ci par e-mail avec, malgré tout, un net taux d'insatisfaction quant à cette formule parmi les personnes âgées de plus de 80 ans.

Dans l'ensemble, 43 % des personnes sondées se considèrent comme bien informées par les services de la Commission tandis que 24 % se disent peu informées.

Le rapport final est assorti de conclusions et de recommandations portant notamment sur une information pertinente et plus ciblée de certaines catégories de pensionnés et sur l'amélioration de certains services. Le texte intégral de ce rapport a été transmis au Bureau international de l'AIACE et un résumé sera envoyé dans les prochaines semaines à tous les pensionnés.



Communiqué HR- C1 de la Commission européenne



Au revoir Monika Schaffert !

Après 36 ans de carrière à la Commission, dont 12 passés au sein de l'unité Politique sociale de la DG HR, Monika Schaffert est partie en pension le 31 janvier dernier.

Bon nombre de pensionnés la connaissaient bien car elle s'occupait plus particulièrement des questions relatives aux aides ménagères.

Nous lui souhaitons une très longue et heureuse retraite !

Un «Espace Seniors» pour les anciens

À partir du 26 mars 2012, l'espace "Maison des anciens" situé au 1^{er} étage de l'immeuble VM2 (2, rue Van Maerlant) ne sera plus opérationnel.

Cet espace sera en effet transféré au rez-de-chaussée de l'immeuble SC-29 (29, rue de la Science). Il s'agira d'un "espace seniors" qui sera, comme au VM2, tant un lieu de détente qu'un point d'information à l'intention des pensionnés. En effet, à côté d'un petit salon convivial, ils y trouveront deux ordinateurs ainsi qu'une imprimante à disposition.

Cet "Espace seniors" devrait être plus facilement accessible étant donné la proximité dans le quartier des services "Assurance maladie" et "Pensions" du PMO; de même que des associations d'anciens (AIACE Internationale et Section Belgique, SFPE), du restaurant à la carte situé dans l'immeuble et de la "Rotonde" du SC-27.

De plus amples informations sur ce nouvel "Espace seniors" et sur la date de son ouverture en avril seront communiquées prochainement.



Janette Sinclair
Chef d'unité HR.C.1 - Politique sociale



European Year 2012 promotes active ageing

Retire later - prevent dependency - enhance solidarity

With the birth of baby Danica Camacho in Manila last October the UN marked the passing of the global population seven billion milestone. In the space of twelve years the world population has increased by one billion. The speed of demographic growth since 1900 is unprecedented, notwithstanding the millions who have died in the countless wars and numerous deadly epidemics. If the increase continues at this pace, humankind will number over ten billion in 2050. The regions with the fastest growing populations are Africa, the Middle East, Asia and Latin America, where around 50 per cent of people are under 25 years of age. How to provide food, housing, health care and water for such vast numbers of people is an enormous looming problem.

Europe on the other hand is caught in a counter trend. Talk of population issues here is usually about the falling birth rates experienced in many European countries and the rising numbers of older people, of a shrinking active labour force and an expanding mass of pensioners. The average age of EU citizens is currently 40; by 2060 it will have risen to 47. At the same time the over-65s will account for around 30 per cent of the total population (double the current share). All this will impact on the employment market, health systems and living standards. Quite simply, will the number of people in work generate the revenue to pay for pensions? In September 2002 all EU Member States endorsed a Regional Implementation Strategy for Europe. They pledged to promote active ageing by integrating the rights and needs of older people into their national economic and social policies and by promoting a society for all ages. To mark the tenth

anniversary of this commitment the EU designated 2012 “European Year for Active Ageing and Solidarity between Generations” (EY2012). EU Commissioner László Andor (Employment, Social Affairs and Inclusion) has explained the objectives of EY2012 as follows:

The Challenges ahead

“EY2012 aims to promote conditions for a better future for young and old in our ageing societies. The key is to ensure that ageing people can contribute to the economy and to society. Active ageing is about creating opportunities for older people to stay in control of their own lives by giving them access to employment and by enabling them to make a contribution to our society through voluntary

environment, with adapting housing and infrastructure. I am confident that this European Year will help us to make active ageing a reality”.

Other challenges raised by an ageing European population also spring to mind; they include how to:

- help people to stay in work longer and not to retire too soon;
- tackle social exclusion among older people by encouraging them to take an active part in the life of their communities;
- prevent dependency as long as this is possible; and
- enhance cooperation, solidarity and understanding between the generations.

The EY2012 Coalition – already 50 members strong

A European Year is not generally linked to specific EU legislative proposals or decisions. The aim is rather to alert European and national decision-makers, the NGOs, stakeholders and the general public to important social policy issues and to work to achieve improvements. The funds available for the scheme – also for EY2012 – are thus very limited. The Commission expects the Member States to set their own specific goals and to take the relevant measures. All Member States have appointed national coordinators. At the beginning of March the Belgian government unveiled an action plan comprising four convincing projects involving all levels of the administration.

Under the banner “EY2012 Coalition” around 50 associations, organisations and networks have joined in a stakeholder alliance, coordinated by “AGE Platform Europe”. The alliance will play

a major role on 29 April 2012, the fourth European Day of Solidarity between Generations.



work. We must allow them to live independently as long as possible, thanks to healthy ageing and an age-friendly



What are former EU officials doing in EY2012?

The Commission has introduced a scheme to enable retirees to keep active, by using their technical or political expertise to help the Commission. AIACE has proposed setting up a database of retired staff who are ready to assist the Commission in this way.

Several former EU officials have volunteered for important responsibilities in connection with EY2012. Lenia Samuel, Deputy Director-General at DG EMPL since 2005, chose not to retire but to continue working within the Commission, where she heads the Task Force of the European Year for Active Ageing and Solidarity between Generations. Jérôme Vignon, a former Director in DG EMPL, is now – amongst other roles – President of “Les Semaines sociales” in France. Maria Joaquina Madeira is working on a voluntary basis as national coordinator of the EY2012 in Portugal.

More detailed information about EY2012 can be found on the following sites:

http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?section=active-healthy-ageing&pg=implementation-plan
www.active-ageing-2012.eu
www.bit.ly/EUyear_2012
<http://europa.eu/ey2012/>
info@age-platform.eu



Scannez-moi
(infos page 3)

Résumé

Année européenne du vieillissement actif

Partir en pension plus tard – prévenir la dépendance – accroître la solidarité

Les institutions de l'Union européenne ont décidé que 2012 serait l'Année européenne pour le vieillissement actif et la solidarité entre les générations (EY2012). Cette année devrait constituer un cadre au travail de sensibilisation, d'identification et de déploiement de bonnes pratiques. Elle encouragera les décideurs politiques et les autres parties prenantes à soutenir le vieillissement actif et à promouvoir une plus grande solidarité entre les générations. Dans cette optique, EY 2012 vise à mettre en lumière le rôle utile que les personnes âgées jouent dans la société et à encourager les mesures améliorant leurs possibilités de rester actives.

L'Année européenne comporte trois volets :

Vieillessement actif au travail : Inciter les personnes âgées à rester plus longtemps sur le marché du travail ; cela implique d'adapter les conditions de travail, cela implique de bien s'occuper de la santé des employés, cela implique l'apprentissage tout au long de la vie et cela implique de réviser, voire d'adapter, les systèmes fiscaux et sociaux.

Participation à la société : Créer de meilleures possibilités et conditions afin que les personnes âgées puissent plus facilement apporter leur contribution à la société. On pense à des activités bénévoles ou à des soins pour des membres de la famille.

Une vie autonome : Prendre des mesures en faveur de la santé et des soins préventifs visant à allonger une vie en bonne santé et à prévenir contre la dépendance. Le but est de pouvoir mener le plus longtemps possible une vie autonome dans son environnement.

Le Commissaire en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Inclusion, László Andor, a invité toutes les Institutions européennes et les États membres à fixer des buts précis et à mettre en œuvre des actions pour atteindre les buts de EY2012. Il est convaincu que cette Année européenne peut contribuer à faire du vieillissement actif une réalité en Europe.

À l'occasion de EY2012, la Commission a fait réaliser un sondage Eurobaromètre qui a donné des résultats intéressants. Selon cette enquête, 71 % des Européens sont conscients du vieillissement de la population européenne, mais seulement 42 % s'en préoccupent. Ils sont plus de 60 % à penser que l'on devrait pouvoir travailler après l'âge officiel de la retraite, et un tiers aimerait le faire. Seul un Européen sur trois est partisan de repousser l'âge officiel de la retraite. Cependant, 61 % sont d'avis que les salariés devraient avoir le droit de travailler après l'âge de la retraite. En 2009, l'âge moyen de la sortie du marché du travail était à 61,5 ans. Un quart des Européens participe en général à des activités bénévoles ; 36 % de plus de 55 ans apportent des aides à des personnes dans leur foyer et 15 % s'occupent d'un membre de la famille.

Sous le logo « EY2012 Coalition » quelque 50 organisations ont instauré une structure européenne gérée par « ÂGE Platform Europe » à Bruxelles. La « 4e Journée européenne de solidarité intergénérationnelle » sera célébrée le 29 avril prochain.

De nombreux anciens fonctionnaires européens ainsi que l'AIACE s'engagent pour EY2012.



Ludwig Schubert
Président Honoraire

Keeping AIACE up to date...

... on the revision of the Staff Regulations and the 2011 review of pay and pensions

1. The International Association of Former Officials of the European Community (AIACE), with more than 9,000 members, brings together in 15 different national Sections about half of the total number of those who have retired from working in the different institutions and agencies of the European Union.

Within the Association, the **Belgian Section, which has 3,300 members**, is the largest. So when the Section decided to invite its members to a general Assembly to provide information about the current proposals to revise the Staff Regulations and about the annual review of pay and pensions for 2011, they hoped that many people would come. They therefore arranged for the meeting to be held at the A. Borschette Conference Centre late in the afternoon of Friday 20 January 2012. It was a new initiative for the Section, and despite the late starting time (imposed by the use of the room for official meetings earlier in the day) and the day of the week, it was a great success. More than 450 people registered to be present, and the participants had to be spread over two rooms with a video link to broadcast the presentations and discussion. The president of the Section, **André Vanhaeverbeke**, could not be there, so the Assembly was chaired by the vice-president, **Dominique Deshayes**. The presentation and the assessment of the issues was undertaken by **Ludwig Schubert** and **Pierre Blanchard**, who represent AIACE as a whole in the social dialogue with the Commission and in the joint committees.

2. Ludwig Schubert and Pierre Blanchard explained the different steps in the dialogue between the Commission and the representatives of the staff, and the reasons why this ended with a formal disagreement between the staff representatives (for both the active staff and those who have retired) and the Commission. They further set out the content of the proposal that the Commission then adopted before Christmas and transmitted to the Council and the Parliament. The text of this document (COM(2011)890fin) can be found on a special page of MyIntracom. The positions taken by AIACE are available in recent issues of VOX (numbers 86, 88 and 89) and also in issues numbers 56 and 57 of the Belgian Section's publication 'L'Écrin'; they can be consulted on the AIACE International web site and on the Belgian Section's web-site, or can be obtained from the secretariat of AIACE, at 29 rue de la Science.

3. The decision on the Commission's proposal will probably not come before the second half of 2012. It has to be taken, on the basis of Articles 336 and 294 of the Lisbon Treaty (TFEU), in accordance with the com-



plicated procedure of co-decision between the Parliament and the Council. In this procedure, it is already clear that the Council will take a negative position. Even before the Commission had decided its proposal, 17 delegations in the Council of Ministers sent a note to the Commission asking it to make radical proposals for the revision of the Staff Regulations and pension regime (doc.:17.156/11 Stat 43 Fin 903 of 17 November 2011, which can also be found on the special site within MyIntracom).

4. In the coming weeks and months, there will be further negotiations at the level of the Council and Parliament. These may well be accompanied – as was the case in 1981 and 1991 – by actions of the active staff. AIACE, alongside the staff representatives for the active staff, wish to see that the Commission does not give ground before the provocative requests of the Council. The representatives of AIACE will do their best to present our arguments with conviction; this they can readily do, because they are founded on objective and well-founded and tested arguments. We are seeking opportunities to present these arguments to the decision-making institutions (Commission, Council and Parliament).

5. Despite the disagreement between the staff representatives and the Commission over its proposal, **Ludwig Schubert and Pierre Blanchard** explained to the Assembly that the best defence against the attacks of the Council lay in the Commission's monopoly to make proposals, and its need in its own interest to maintain a European public service of great quality to deal with the many issues the EU now faces. To overcome the present crisis needs 'more Europe', not 'less Europe'! At the end of the day, the Council's attacks have started in a relatively junior committee of the Council, and reflect also a rather populist and anti-European media.



6. For **the revision of the Staff Regulations**, it is therefore important that the Commission is re-

mindful of its own interests and needs. In addition, it would be helpful to make the decision-takers more aware that - the Method already transfers to our pay and pensions all and every decision taken by the member states for the salaries of their own civil servants, including every reduction. Any additional sacrifice asked for of EU staff and pensioners going beyond the results determined by the 'method' on the grounds of the current economic crisis would mean that we would be bearing the impact of this twice ; and that ...

- our pension system is in financial balance and the pensions now being paid out have already been fully funded by staff and employer contributions. Technically, the staff and employer contributions, regularly calculated to ensure that the system remains in financial balance, have been and are included in the Community budget; this is equivalent to a pension fund which invests its capital in the official bonds of the public debt of the member states. Thus, national budgets have made and are making savings on the annual expenditure on contributions which would have been paid into a fund in a fully funded system. It is stated in the balance sheet of the EU that the present value of these savings, accumulated since 1962 when this system was put in place, is now some € 37,000 million. These accumulated savings are the financial backing for the formal and unequivocal commitment of the EU budget, and also of all the Member States, to pay the earned pension rights at the moment they become due (Article 83 of the Staff Regulations).

7. Turning to the **2011 annual review of pay and pensions**, the 'method' produced the result of an increase for Brussels and Luxemburg of **+1,7% nominal at 1 July 2011**, which would imply - with a rise in prices in Brussels of 3,6% - a drop in purchasing power of 1,8%. On 19 December, the Council decided not apply the 'method'. It also decided to make a formal complaint to the Court of Justice



against the Commission for failing to apply the clause of the 'method' which provides that the 'method' need not be followed in the event of exceptional circumstances (Article 10, Annexe XI of the Staff Regulations). The Council de-

cidated this despite the fact that the Commission had sent the Council two reports demonstrating the reasons why, on the basis of the Staff Regulations and in accordance with the judgement of the Court of 24 November 2010, this clause could not be applied for 2011. For its part, the Commission then announced its intention to make in February 2012 a formal complaint against the Council challenging its decision of 19 December. It also put the Council on notice to apply the 'method' within two months, or it would make a further formal complaint against the Council, on the basis of Article 265 of the TFEU. The Commission has asked the Court of Justice to give these complaints priority treatment.



8. At the Centre Borschette, the speakers were warmly applauded. The discussion which followed showed the support that AIACE members have for their representatives. The news that the Commission has introduced a complaint before the Court of Justice against the Council's decision of 19 December 2011 not to apply the Method for the adjustment of pay and pensions in 2011 was also received with confidence that the Court of Justice would give, once again - as in 2010 and 1973 - a judgement in favour of the Commission and its staff, both active and pensioners.

Groupe Assurances

Il est rappelé que le Groupe de travail Assurances peut aider ou conseiller les Anciens qui ont un différend sérieux avec le courtier chargé de la gestion des dossiers dans le cadre des deux polices d'assurance-collective souscrites par l'AIACE en faveur des anciens fonctionnaires et de leur conjoint: d'une part, l'assurance Accident qui couvre les frais médicaux et une éventuelle invalidité permanente partielle résultant d'un accident (IPP) et, d'autre part, l'assurance santé complémentaire «Gros risques», couvrant les frais d'hospitalisation après intervention RCAM.

Membres du groupe

Anthony CASTON, président:

Courriel: anthony.caston@skynet.be

Gerhard van den BERGE:

Courriel: bergevdg@tiscali.nl



Adaptation 2011 des Rémunérations & Pensions

« Nouveau refus du Conseil d'appliquer la Méthode »

Le 19 décembre 2011, le Conseil, en se référant une nouvelle fois à la crise financière et économique, a décidé à l'unanimité (avec abstention de plusieurs E.M.) de ne pas du tout appliquer la 5e Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions (Annexe XI du Statut). Ainsi, il a refusé d'accorder l'adaptation de 1,7 % résultant de l'application de la Méthode pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011.

Il s'agit du troisième refus du Conseil d'appliquer la Méthode (1972, 2009 et 2011) et de la deuxième fois sur les trois derniers exercices. Par ailleurs, c'est la première fois qu'il se retourne contre la Commission en introduisant un recours contre elle devant la Cour de Justice.

Lors du précédent refus du Conseil d'appliquer la Méthode fin 2009, la Commission, suivie par le Parlement, avait décidé dès le 6 janvier 2010 d'introduire un recours en annulation à la Cour de Justice de l'Union européenne, ce qui a été fait le 22 janvier 2011.

« Le 24 novembre 2010, l'arrêt de la Cour est intervenu après 10 mois, juste avant que le Conseil ne doive décider de la Méthode pour 2010. Cet arrêt (Affaire C-40/10) est aussi clair et favorable à la Commission, au Parlement et au personnel que celui du 5 juin 1973 (Affaire 81/72). L'arrêt constate que le Conseil aurait dû respecter le Statut, que la clause d'exception de l'article 10 de l'Annexe XI du Statut ne pouvait pas s'appliquer, et il fait l'historique des cinq Méthodes successivement décidées de 1972 à 2004, en soulignant que leur objectif était de "maintenir des relations harmonieuses entre les institutions européennes, leurs fonctionnaires et autres agents. Or, afin que cet objectif puisse être atteint, il est nécessaire que le Conseil se conforme à l'Annexe XI du Statut" ! »

En décembre 2010, en se référant à la crise économique et financière et sur la base de la clause d'exception (Art. 10 de l'Annexe XI du Statut), le Conseil avait demandé à la Commission de présenter en temps voulu des propositions appropriées, pour que Parlement européen et le Conseil puissent les examiner et les adopter avant la fin de 2011. En outre, le Conseil avait chargé le COREPER d'examiner par la suite la situation chaque année (en fin janvier) afin de déterminer s'il convient de présenter à la Commission une demande d'appliquer la clause d'exception de la Méthode. »

En décembre 2011, le Conseil reprocha à la Commission de ne pas avoir présenté une proposition d'application de la clause d'exception de la Méthode, compte tenu de la situation économique de l'UE. Pourtant, la Commission, preuves et statistiques officielles des EM à l'appui, avait démontré dans deux rapports successifs qu'il n'y avait

pas d'éléments économiques suffisants pour déclencher cette clause d'exception. Dans ces conditions, le Statut, confirmé par l'arrêt de la Cour du 24 novembre 2010, ne permettait pas à la Commission de faire une autre proposition que celle résultant de l'application normale de la Méthode. En conséquence, la Commission a introduit un nouveau recours devant la Cour de Justice, visant l'annulation de la décision du Conseil du 19 décembre 2011. Toutefois, il se pose un problème juridique pour déterminer la nature du motif faisant grief : le Conseil, le 19 décembre 2011 a-t-il rejeté la proposition de la Commission ? A-t-il décidé de ne pas décider ? S'est-il abstenu de décider ? A-t-il fait une simple déclaration ou encore a-t-il adopté une déclaration d'intention ?

Finalement, la Commission (le 11 janvier 2012), pour couvrir l'ensemble des hypothèses sur la table, a, par une lettre de son Président, mis le Conseil en demeure d'appliquer la Méthode dans un délai de deux mois sous peine d'un recours en carence fondé sur l'article 265 du Traité de Lisbonne (TFUE).

En outre, la Commission a demandé à la Cour de Justice de traiter ces recours par priorité.

Pour ce qui concerne les intérêts de retard, conformément à la jurisprudence de 2010, elles seront accordées d'office par les institutions et organes

dans le cas où le Conseil est condamné.

Résultats de la Méthode en 2010/2011

(non encore appliqués dans l'attente de l'arrêt de la CDJ)
Calcul statutaire exact selon l'annexe XI du statut:
Coût de la vie (indice international pour Bruxelles): + 3,6 %
Pouvoir d'achat (indicateur spécifique): - 1,8 %

$$\frac{103,6 \times 98,2}{100} - 100 = +1,7352\%$$

La proposition de la Commission au Conseil et au PE prévoit donc une augmentation nominale de 1,7 % de la grille des rémunérations, des allocations et indemnités à partir le 1er juillet 2011.

Bref Rappel du principe de la méthode d'adaptation des rémunérations et pensions

La « Méthode » d'adaptation des rémunérations et des pensions repose sur le principe du parallélisme avec



l'évolution pondérée du pouvoir d'achat des fonctionnaires des États membres. L'adaptation annuelle à Bruxelles/Luxembourg se compose dès lors de deux éléments : l'évolution moyenne, en plus ou en moins, du pouvoir d'achat des fonctions publiques nationales dans un échantillon de huit pays membres (appelé indicateur spécifique) et de l'évolution du coût de la vie à Bruxelles. L'adaptation est en «net» après la prise en compte de la variation des charges fiscales et parafiscales nationales. La date d'échéance de la Méthode actuelle est statutairement fixée au 31 décembre 2012. Une nouvelle Méthode doit être décidée dans le cadre de la révision du Statut en cours.

Adaptations nominales de la grille, sur base de la Méthode en % par an, de 1991 à 2011

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*
2,3 %	3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3 %	3,7 %	0,1 %	0,0 % 1,7 %

*) 0 % en 2011 sans décision du Conseil et 1.7 % avec application de la Méthode au cas où la Cour de justice condamne le Conseil

Évolution du Pouvoir d'achat en % par an de 2004 à 2011

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*)
-1.2 %	0.0 %	+0.2 %	-0.0 %	-1.3 %	2.70 %	-2.2 %	-3.60 % -1.8 %

*) - 3,6 % sans décision du Conseil et -1.8 % avec application de la Méthode au cas où la Cour de justice condamne le Conseil

Variations cumulées du pouvoir d'achat depuis 2003 en %

Sans application de la Méthode en 2011

$0,988 \times 1,0 \times 1,002 \times 1,0 \times 0,987 \times 1,027 \times 0,978 \times 0,964 = 0,946$

Soit - 5,4 %

Avec application de la Méthode en 2011

$0,988 \times 1,0 \times 1,002 \times 1,0 \times 0,987 \times 1,027 \times 0,978 \times 0,982 = 0,9637$

Soit - 3,6 %

Coefficients correcteurs pensionnés supérieurs à 100 au 1er juillet 2011

(résultant de la Méthode non appliquée par le Conseil)

DK= 130,5 ; FR = 108,5 ; AU = 104,1 ; IR = 104,6 ; FI = 113 ; SE= 117,2 ; UK = 103,5<?>

i Dans tous les EM dont les Coefficients Correcteurs (CC) sont inférieurs à 100 c'est le CC = 100 qui est appliqué.



Secrétariat international de l'AIACE:
Geneviève Parfait - Marcelline NGALA-MIANDA
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)
1049 BRUXELLES
Tél. : + 32(0)2-295.29.60
Email: aiace-int@ec.europa.eu





Le Régime commun d'Assurance Maladie (RCAM)

2010, rétablissement financier: provisoire, ou pas ?

Deux ans après les très mauvais résultats financiers de 2008, c'est avec satisfaction que nous constatons de nouvelles améliorations en 2010 (voir l'évolution du tableau ci-dessous). Toutefois, le régime n'a pas retrouvé son équilibre entre les contributions et les remboursements, ce qui invite à la prudence sur les conclusions à tirer de cette évolution et surtout à maintenir une gestion rigoureuse du régime. Par contre, la bonne gestion du fonds de réserve par les experts de la Commission a permis de compenser les pertes opérationnelles et de finir l'année avec un résultat économique positif exceptionnel d'environ 10 millions d'Euros.

Le Comité de Gestion de l'Assurance Maladie (CGAM), organe paritaire composé des représentants des administrations des institutions et du personnel, dans lequel l'AIACE a un observateur (et son suppléant), a finalisé l'examen des résultats 2010 pour les consigner dans son rapport annuel.

En ce qui concerne la population des anciens, deux autres questions l'inquiètent : la complémentarité et les coefficients d'égalité. Dans ces deux cas, compte tenu d'applications plus rigoureuses des règles, il sera très difficile d'obtenir des changements significatifs pour les affiliés pensionnés dans le cadre juridique actuel. Enfin, le Bureau central, après consultation du CGAM, a lancé une « sollicitation aux opérateurs de services médicaux... » dans le but de créer des listes de référence qualité/coût pour les affiliés et les bénéficiaires.

Résultats significatifs de 2006 à 2010 (au 30 juin) et analyse
On peut constater que l'écart entre la contribution moyenne



Rue de la Science 29 salle à disposition des anciens pour les demandes de remboursement des frais médicaux.

par affilié et la dépense annuelle moyenne par affilié se resserre de façon significative : près de 400 € de différence en 2008 pour 100 € en 2010.

Le CGAM a finalisé son rapport annuel 2010 qui sera communiqué aux chefs d'administration des institutions. Les résultats peuvent être résumés ainsi :

Déficit des activités opérationnelles :
- 5,8 millions d'euros

Résultat économique : +10 millions d'euros provenant principalement des intérêts d'une part d'obligations venant à échéance avec une plus value exceptionnelle – qui ne sera pas répétée chaque année - et, d'autre part, des intérêts du fonds de réserve.

Par comparaison, en 2009 le résultat économique était négatif de - 6.1 millions d'euros.

Par ailleurs, la valeur, en durée de dépenses opérationnelles, diminue lentement, car depuis 2007 le fonds de réserve a été mis à contribution pour maintenir l'équilibre financier.

Les frais exposés en 2010 s'élèvent à un peu plus de 300 millions d'euros.

Le taux général moyen de remboursement (RCAM et Caisse primaire), sans tenir compte des remboursements à 100 % pour maladies graves, est passé de 80,0 % en 2009 à 77,5 % en 2010. En tenant compte des maladies graves, ce taux est passé de 82,4 % en 2009 à 82,0 % en 2010.

En conclusion, la majorité du CGAM maintient son appréciation de déficit structurel provenant principalement des modifications de structure du personnel depuis 2004. En outre, le rapport signale plusieurs fois les

Années/descriptions	2006	2007	2008	2009	2010
Affiliés	56 800	61 000	64 000	67 000	70 919
Bénéficiaires	113 000	120 000	126 000	135 000	139 475
Bénéficiaires actifs	90 950	97 000	102 250	110 200	113 996
Bénéficiaires Post-actifs	22 050	23 000	23 650	24 800	25 479
Contribution annuelle moyenne par affilié actif (€)	3316	3308	3373	3450	3500
Contribution annuelle moyenne par affilié post-actif (€)	2964	2997	3091	3180	3290
Contribution annuelle moyenne par affilié (€)	3228	3231	3304	3390	3450
Recette* annuelle moyenne par affilié (€)	3413	3410	3494	3560	3690
Dépense annuelle moyenne par affilié (€)	3200	3441	3710	3650	3550
Fonds de réserve en Nb de mois de dépenses (€)	14	12	10	9,8	9,6

Données arrondies indiquant les tendances

*) Montant total des recettes (contributions et autres recettes financières des intérêts du fonds de réserve) divisé par le nombre d'affiliés.

augmentations importantes des coûts de la médecine qui influencent fortement l'augmentation globale des remboursements tout en faisant baisser le pourcentage moyen (voir ci-dessus).



Plusieurs autres membres du CGAM ainsi que notre représentant estiment que le déficit structurel provient surtout de la modification des Dispositions Générales d'Exécution (DGE) en 2007 (un des objectifs à atteindre était de réduire le fonds de réserve par un déficit contrôlé du régime pour une certaine période) et d'une augmentation importante du coût de la médecine dans les principaux lieux d'affectation et de résidence des fonctionnaires et autres agents.

Un autre rapport du groupe de travail de la Commission, (DG HR, BUDG, ESTAT, ECFIN et PMO) traitant du déficit du RCAM semble aller dans le même sens.

Coefficients d'égalité

Base légale :

Réglementation commune : deuxième partie Remboursement Titre II, Règles Art 20, Paragraphe 5

DGE : Chapitre 7

« Afin d'assurer un traitement égal des prestations liquidées dans n'importe lequel des États membres de l'Union européenne, des coefficients d'égalité sont arrêtés au moins tous les deux ans par le Collège des chefs d'administration, après avis du Comité de Gestion. Ces coefficients sont portés à la connaissance des affiliés ».

Pour mémoire, les coefficients d'égalité - jamais négatifs - permettent d'ajuster les plafonds de remboursement aux coûts des prestations en dehors de la Belgique, pour obtenir, en principe, une égalité de traitement quel que soit le pays du traitement médical.

Fin 2010, le CGAM a examiné la procédure d'établissement des coefficients d'égalité ainsi que les résultats obtenus. Il a émis un avis sur la conformité des calculs à la base juridique.

Appliqués depuis le 1/1/2010 ces coefficients ont fortement baissé dans de nombreux cas et provoqué des contestations de la part d'affiliés, notamment des anciens dans plusieurs pays comme l'Italie. Pour vérifier la méthodologie, un groupe de travail a été mis en place par le CGAM. Un rapport présenté par le Vice président du CGAM confirme la validité de la procédure actuelle ainsi que les marges limitées d'amélioration du système repris dans les DGE.

Cela signifie qu'il faudra envisager des modifications réglementaires pour y parvenir ce qui risque de poser de graves problèmes aux affiliés dans certains EM pendant plusieurs années.

Complémentarité

Base légale

Réglementation Commune, Titre III, Les assurés du chef des affiliés, Chapitre 1, article 14

DGE : Chapitre 2- Dispositions relatives aux Assurés du chef des affiliés, art 3

Le principe consiste à assurer, à titre complémentaire par le présent régime, sous certaines conditions, le conjoint ou partenaire reconnu bénéficiant de revenus d'origine professionnelle.

Dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse du Bureau central du RCAM au PMO, il ressort que :

des conjoints d'affiliés retraités, ayant eu une activité professionnelle dans le passé puis interrompue, ont été couverts en régime primaire pendant la période sans revenus ;

lorsque ces conjoints sont devenus eux-mêmes des retraités et ont perçu une pension correspondante à cette activité (considérée comme des revenus professionnels), selon l'application stricte des règles en vigueur, ils ont été transférés vers le régime complémentaire ;

si le conjoint devient veuf ou veuve, il est réintégré dans le régime primaire.

La succession de traitements différents de mêmes ayants droit est déjà, en soi, un problème, surtout à partir d'un certain âge. Cela s'aggrave pour les résidents des EM où les soins de santé sont « publics » et souvent gratuits, mais qui posent des problèmes de délai d'attente important pour y accéder.

Lors de la rencontre entre le CA à Bruxelles le 25 octobre et les responsables des administrations des institutions et du PMO, l'AIACE a interpellé les responsables du Bureau central qui ont pris bonne note de la problématique. Cette question a été soulevée en CGAM et sera à nouveau présentée au directeur du PMO, M. S. Quest lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 28 mars prochain.

Lancement d'un avis au journal officiel (2011/C 221/06) du 27/7/2011 :

« Sollicitation des opérateurs de services médicaux et paramédicaux (hôpitaux, cliniques, laboratoires, centres médicaux et personnes physiques, exerçant une activité dans le secteur médical/paramédical) ainsi que des pharmacies, à mettre leurs prestations à disposition du RCAM à des prix applicables aux affiliés/bénéficiaires RCAM »

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:221:0007:0020:FR:PDF>



L'Objectif du Bureau central est de créer des listes d'opérateurs qui offrent des prestations à des prix applicables aux affiliés et bénéficiaires du RCAM, ainsi que pour les dépistages, et ce, dans huit pays (It, Be, Fr, De, Lu, Ni, Es, Ru). Le personnel et les pensionnés seront largement informés des résultats et encouragés à recourir à ces opérateurs qui offriront des prestations de bons rapports qualité/prix, afin de limiter les dépenses dans l'intérêt commun des affiliés/bénéficiaires et du régime d'Assurance maladie qui doit retrouver son équilibre opérationnel.

VOX ne manquera pas de vous informer des suites de cet appel.

Nouvelles brèves

Arrêt Allen concernant la détermination de la maladie grave.

Cet arrêt pourrait avoir des conséquences positives pour les affiliés notamment pour les anciens.

Le médecin-conseil et/ou le Conseil médical devra établir ses avis dans le cadre de l'interdépendance des quatre critères¹ actuels avec comme premier d'entre eux, le concept de la réduction de l'espérance de vie plutôt que celui du risque de mort consécutif à la maladie.

Étude sur l'impact sur le RCAM du projet de réforme du statut présenté au Conseil

En ce qui concerne les conséquences possibles sur le RCAM, il faut principalement retenir : l'abaissement du niveau de recrutement des secrétaires (ex catégorie C) de 26 % ; des limitations de carrières pour les AST au niveau AST 9 (ex catégorie B) voire également pour les AD (ex A) ; l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans. L'étude portant sur la période

1 DGE Titre III chapitre 5 : Reconnaissance du statut de maladie grave.

- pronostic vital défavorable ;
- évolution chronique ;
- nécessité de mesures diagnostiques et/ou thérapeutiques lourdes ;
- présence ou risque de handicap grave.

prévisible 2011-2020 montre que l'impact d'environ 0,5 % des dépenses sur la période sera négligeable...!

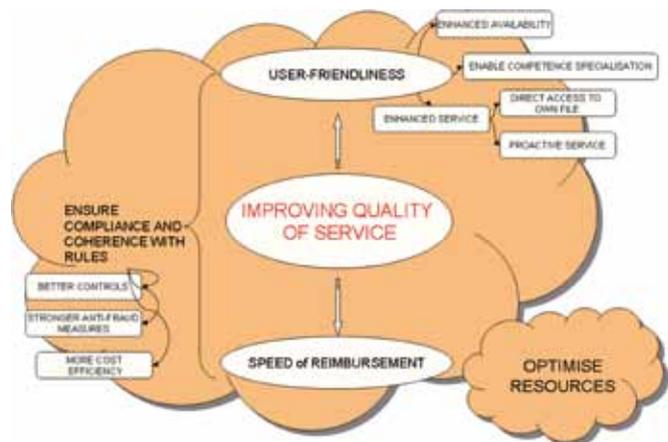
Qu'en sera-t-il à plus long terme ?

Heilpraktiker

Comme suite à plusieurs réclamations introduites par des affiliés, il faut signaler que le remboursement de prestations de ces praticiens de santé en médecines naturelles dans les pays de langue allemande n'est pas assuré par le RCAM.

Assmal II

Le nouveau système informatique de gestion est en construction... Il devrait améliorer la gestion et les remboursements aux affiliés !



Communication du Service médical de la Commission aux pensionnés Destruction de certains dossiers médicaux

Tous les fonctionnaires ont, durant leur période d'activité, un dossier médical qui reprend notamment la liste des visites médicales réalisées lors de leur entrée en service et lors des visites médicales annuelles. Ce dossier est conservé au moins 30 ans (40 ans dans certains cas). Après ce délai, le dossier doit être détruit, d'autant plus qu'il ne reflète plus du tout l'état de santé actuel de ces anciens. S'agissant néanmoins d'informations médicales, donc toujours sensibles, cette destruction doit respecter des règles qui visent à donner toutes les garanties au personnel quant au respect de la confidentialité et du secret médical, même s'il s'agit d'informations anciennes. Ainsi la procédure de destruction sera accompagnée et suivie par un fonctionnaire, comme pour tous les autres dossiers confidentiels de la Commission.

Cette procédure n'a jamais été appliquée à la Commission pour les dossiers mé-

dicaux. Elle résulte de l'évolution de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Elle sera prochainement mise en œuvre pour la première fois. Mais par la suite, elle sera répétée périodiquement. Elle ne concerne que les dossiers médicaux et n'a évidemment aucune influence sur les autres relations entre la Commission et ses anciens, et notamment sur les droits à la pension et aux autres allocations éventuelles.

Même après 30 ans, le droit à l'information des anciens est respecté. Une information administrative a été publiée sur le site intranet de la Commission (*) et une copie vous a été envoyée. Cet article, que vous lisez en ce moment, a également pour but de vous informer, de manière moins administrative, et de vous expliquer pourquoi on procède à cette opération. De plus, les personnes concernées, qu'il s'agisse de fonction-

naires retraités ou d'ayant droit, seront informées individuellement par une lettre personnelle envoyée au dernier domicile connu.

Si certains anciens, ou leurs ayants droit, pensent qu'il serait préférable de garder leur dossier médical personnel encore quelques années, ils peuvent le signaler à la Commission. La destruction effective ne commencera pas avant 3 mois, ce qui leur laisse le temps de se manifester.

*) <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/infoadm/FR/2012/Pages/index.aspx>



Vos frais médicaux en 8 étapes

Adresse administrative des de résidence pour les pensionnés

AVANT TOUT ...

1) Chez le médecin/dentiste, s'assurer que les attestations de soins ou relevés d'honoraires indiquent notamment le montant payé.

Introduire - dans certains cas - une demande d'autorisation préalable ou un devis dentaire à votre Bureau Liquidateur (voir [Mon IntraComm](#) > RH et administration > Assurance maladie et accidents > Procédures à suivre > L'autorisation préalable) et attendre la réponse.

2) En quittant la pharmacie, veuillez être sûr que vous disposez soit d'un reçu détaillé indiquant le nom du bénéficiaire et le nom du médecin prescripteur, soit de la prescription du médecin et du reçu de paiement.

3) Pour les frais de toute personne à charge déjà couverte à titre primaire par une mutuelle/sécurité sociale nationale :
Prendre une copie de l'attestation de soins ou de la facture
introduire l'attestation de soins ou la facture auprès de la mutuelle ;
attendre que la mutuelle vous envoie le décompte/quittance ou la lettre de refus de remboursement ;
Introduire une demande de remboursement complémentaire avec la copie de l'attestation de soins et l'original de la quittance de la mutuelle
Au cas où le prestataire pratique le tiers payant, veuillez soumettre une facture détaillée.

LA DEMANDE

4) Remplir le formulaire de demande de remboursement (voir formulaires sur [Mon IntraComm](#) > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Formulaires)

Indiquer votre numéro de pension, votre nom et votre adresse
Inscrire les frais, bénéficiaire par bénéficiaire :
remplir 1 formulaire par type de frais (NOR, 100% ou ACC) ;
1 reçu => 1 ligne dans le formulaire ;
Indiquer le total des frais (toute devise confondue) s'il ne s'affiche pas automatiquement ;
Dater et signer votre demande.

5) Préparer les pièces à joindre au formulaire, à savoir :
copie de l'accord du Bureau liquidateur à la demande d'autorisation préalable/au devis dentaire ;
l'original de la prescription médicale pour vos traitements, indispensable pour le premier remboursement de ce traitement (la copie suffit pour les demandes suivantes) ;
en cas de complémentarité, le décompte/quittance ou la lettre de refus de remboursement de la mutuelle ;
les reçus de la pharmacie, les attestations de soins ou relevés d'honoraires.

6) Attacher toutes les pièces justificatives au formulaire avec un trombone (pas d'agrafes, de colle ou de papier collant) et glisser le tout dans une enveloppe A4 de préférence (vos documents ne seront pas pliés).

L'ENVOI

7) Envoyer la demande de remboursement à votre Bureau Liquidateur (voir [Mon IntraComm](#) > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Qui contacter > Bureau liquidateur).

8) Il vous reste des questions ? Votre contact figure en haut du décompte.

Avant chaque envoi, pensez à garder une copie (scannée ou papier) de tous les documents (autorisation préalable, devis dentaire et toute autres pièces, y compris le formulaire de demande de remboursement complété et des pièces jointes).



Traités européens : après Lisbonne

Des pas vers une sortie de crise et un fédéralisme européen ?

Après un parcours d'obstacles resté dans les mémoires (premier référendum irlandais négatif, deuxième référendum positif en pleine tempête financière ; refus initiaux de signer de la part des présidents tchèque, polonais ; recours devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. . .), le Traité de Lisbonne (constitué de deux traités compliqués amendant le. . . Traité de Nice et expurgé de toute référence « constitutionnelle ») peut enfin entrer en vigueur le 1er décembre 2009.

Entre-temps, la crise financière et la crise des dettes souveraines ont amené les institutions (Conseil européen, Commission, Parlement et Conseil, BCE) à chercher dans le Traité de Lisbonne et, le cas échéant, en dehors du Traité, les bases juridiques des plans d'aide et des fonds de secours déployés pour aider certains pays (Grèce, Irlande, Portugal, . . .). C'est ainsi qu'a été signé en mars 2011 entre les pays membres de la zone euro un traité « ad hoc » modifiant l'article 136 du Traité de Lisbonne (TFUE). Ce traité établit un « Mécanisme européen de stabilité » (MES) visant à sauvegarder la stabilité de la zone euro et appelé à se substituer aux instruments créés et activés dans l'urgence en 2010 et 2011 : le « Mécanisme européen de stabilisation financière » (MESF) et le « Fonds européen de stabilité financière » (FESF).

C'est sur cette toile de fond qu'est signé en décembre 2011 le traité d'adhésion de la Croatie, qui, sous réserve des procédures de ratification en cours, devrait rejoindre l'UE le 1er juillet 2013 en tant que 28ième État membre.

Fin janvier 2012, un nouveau traité a été finalisé: il s'agit d'un traité intergouvernemental censé resserrer la discipline budgétaire (« traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire », appelé aussi « traité budgétaire » ou désigné erronément par l'anglicisme « traité fiscal »). Après l'« accord politique » réalisé lors du Conseil européen du 30 janvier, le traité sera définitivement signé par 25 États membres (le Royaume-Uni et la République tchèque ayant choisi de ne pas s'y associer) début mars et soumis ensuite à la ratification des États signataires. Le traité entrera en vigueur dès que 12 États membres de la zone euro sur 17 l'auront ratifié. Tout pays qui n'aura pas ratifié le pacte budgétaire ne pourra prétendre à une aide financière au titre du MES, lequel entrera en vigueur en juillet 2012 et sera progressivement doté d'une capacité de prêt de 500 €, voire 750 milliards. On le

voit, l'ingénierie financière et budgétaire européenne n'est pas simple pour le citoyen!!!

Cela dit, remettre la zone euro sur les rails de la discipline budgétaire est une chose. Relancer l'économie, la compétitivité, la croissance soutenable, l'emploi en est une autre. Et surtout, l'on n'amènera pas les Européens, en particulier les jeunes, à croire en leur avenir par les sanctions, l'austérité budgétaire et le démantèlement de leur « modèle social ».

Par ailleurs, l'Union est confrontée à d'autres échéances redoutables. Il faudra, entre autres :

- **boucler** les négociations sur les perspectives financières (le « cadre financier pluriannuel ») 2014-2020 : comment contrer la posture de certains États membres qui, sous le prétexte de l'austérité budgétaire, s'obstinent à nier l'effet de levier d'un « budget fédéral » ? Quand donc certains États membres comprendront-ils qu'un budget crédible doit être alimenté par d'authentiques « ressources propres » et non plus soumis aux revendications de « juste retour » ? À cela s'ajoutent les tentatives de démantèlement et les campagnes de dénigrement de la fonction publique européenne.
- **renforcer** les politiques communes : cohésion, politique sociale et de l'emploi, éducation et culture, environnement, recherche, énergies renouvelables, politique industrielle, politiques étrangères et de défense (PESC et PCSD), immigration et asile, . . .
- **préparer** les élections européennes de 2014, année qui marquera le centième anniversaire du déclenchement de la première guerre mondiale. Verra-t-on, comme le propose l'eurodéputé Andrew Duff, la création de « circonscriptions transnationales », dans lesquelles un nombre limité de candidats pourront se présenter au suffrage des électeurs de l'ensemble du territoire de l'Union ?
- **renforcer** en outre la « légitimité démocratique » des institutions de l'Union : pourquoi ne pas envisager l'élection du président de la Commission au suffrage universel direct sur la base de propositions de candidature présentées par des partis politiques européens réellement « transnationaux » ?



Guy VERHOFSTADT



Daniel COHN-BENDIT

Par ailleurs, n'oublions pas que l'année 2012 verra la mise en œuvre de l' « initiative citoyenne européenne » (ICE), importante innovation du Traité de Lisbonne (article 11 TUE), aux termes de laquelle « *des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités* ». Une innovation aussi importante, en termes de démocratie participative, est de nature à permettre l'émergence d'une opinion publique européenne. Selon l'Agence Europe citant le Vice-président de la Commission européenne Maroš Šefčovič (Relations interinstitutionnelles et administration), les États membres traînent les pieds pour mettre en place les infrastructures nécessaires à ces consultations citoyennes, qui pourront être lancées à partir du 1er avril 2012 !¹

Comme on le voit, les réponses données aux défis et aux questions que l'Union européenne affronte en ces temps de crise et de doute détermineront le degré de cohésion, de solidarité et de démocratie de l'Union et de ses institutions et leur poids dans le monde globalisé et multipolaire. En septembre 2010, un groupe de parlementaires européens, dont Daniel Cohn-Bendit, Guy Verhofstadt, Sylvie Goulard et Isabelle Durant, a pris l'initiative de créer le « Groupe Spinelli », en hommage au fédéraliste déterminé

et pragmatique qu'il fut. Voici un extrait du manifeste de lancement du Groupe : « En ces temps d'interdépendance et de mondialisation, s'accrocher aux ombres de la souveraineté nationale, ce n'est pas seulement renier l'esprit communautaire, c'est surtout se condamner à l'impuissance politique. (. . .) Le nationalisme est une idéologie du passé. Notre objectif est celui d'une Europe fédérale et postnationale, une Europe des citoyens. C'était le rêve que les pères fondateurs s'attachèrent à réaliser. C'était le projet d'Altiero Spinelli. C'est l'Europe que nous choisissons. Parce que c'est l'Europe de demain. »



Maroš Šefčovič

« Federarsi o perire » disaient les résistants fédéralistes italiens dès la fin de la deuxième guerre mondiale: à méditer par ces temps de turbulence.

(terminé en février 2012)

1 Agence Europe du 26 janvier 2012 - Voir aussi le site : <http://www.ec.europa.eu/citizens-initiative>



Scannez-moi
(infos page 3)

European Treaties: after Lisbon

Steps towards a way out of the crisis and European federalism?

After an obstacle course which is still in our minds (first Irish « no » vote, second « yes » vote in the midst of a financial storm; initial refusals to sign by the Czech and Polish presidents; appeals to the Constitutional Court in Karlsruhe), the Lisbon Treaty (which consists of two complicated treaties amending the Nice Treaty and from which all « constitutional » references have been removed) could finally enter into force on 1 December 2009.

In the meantime, the financial crisis and the sovereign debt crisis have prompted the institutions (European Council, Commission, Parliament and Council, ECB) to look for the legal bases for the bail-out funds and rescue packages which

have been deployed to help certain countries (Greece, Ireland, Portugal, Spain. . .) within the Lisbon Treaty and, if necessary, outside the Treaty. In this context, an « ad hoc » treaty has been signed between the Member States of the Eurozone in March 2011 which amends article

136 of the Lisbon Treaty (TFEU). This treaty establishes a « European Stability Mechanism » (ESM) aiming at safeguarding the stability of the Euro-zone and replacing the instruments set up and activated in an emergency in 2010 and 2011 :

Isabelle DURANT



the « European Financial Stabilisation Mechanism » (EFSM) and the « European Financial Stability Facility » (EFSF).

Against this background, the Treaty of Accession with Croatia has been signed in December 2011. Subject to the ongoing ratification procedures, the accession of Croatia to the EU is expected to take place on 1 July 2013 so that Croatia can become the Union's 28th member. At the end of January 2012, a new treaty has been finalised : this is an intergovernmental treaty which is

meant to tighten budget rules (« Treaty on Stability, Coordination and Governance in the Economic and Monetary Union » which is referred to as « Budget Treaty » or « Fiscal Treaty » or « Fiscal compact »). Following the « political agreement » which has been reached at the European Council of 30 January, the Treaty will be definitively signed by 25 Member States (the United Kingdom and the Czech Republic having chosen not to be part of it) at the beginning of March and afterwards proposed for ratification by the signatory States. The treaty would enter into force as soon as 12 of the 17 Member States of the Euro-zone ratify it. Any country which has failed to ratify the fiscal compact will not be able to seek financial aid under the ESM, which will become operational in July 2012 and will progressively have a lending capacity of € 500, even 750 billion. As we see it, the European financial and budgetary engineering is not easy for citizens to grasp!!!

Having said that, putting the Euro-zone back on track in terms of budget discipline is one thing. Relaunching the economy, and achieving competitiveness, sustainable growth and job creation is another matter. And above all, one will not persuade the Europeans, especially young people, to believe in their future by sanctions, austerity budgets and the dismantling of their « social model ». Further, the Union faces other serious challenges. These include:

- **winding up** the negotiations on the financial perspectives (the « Multiannual Financial Framework ») 2014-2020 : how can we combat the view of certain Member States, who, on the pretext of budgetary austerity, are continuing to deny the multiplier effect of a « federal budget » ? When will certain Member States understand that a credible budget must be financed by genuine « own resources » and not be subjected to claims of « fair return » anymore? On top of that, we are witnessing attempts to dismantle the European Public Service, accompanied by smear campaigns. . .
- **reinforcing** our common policies : cohesion, social and employment policies, education and culture, environment, research, renewable energies, industrial policy, foreign and defence policies (EFSP and CSDP), immigration and asylum, . . .
- **preparing** for the European elections of 2014, the year which will mark the hundredth anniversary of the start of the First World War. Shall we finally see, as proposed in the report of Andrew DUFF MEP, the creation of « transnational constituencies », in which a limited number of candidates will seek support of the electors of a EU-wide constituency ?
- **reinforcing** the « democratic legitimacy » of the Union institutions : why not consider the election of the President of the Commission by universal

direct suffrage on the basis of transnational lists of candidates presented by genuine « transnational » political parties ?

Furthermore, let's not forget that the year 2012 will see the implementation of the « European Citizens' Initiative » (ECI), an important innovation introduced by



Sylvie GOULARD

the Lisbon Treaty (article 11 TEU), under which "not less than one million citizens who are nationals of a significant number of member states may take the initiative of inviting the [European] Commission, within the framework of its powers, to submit any appropriate proposal on matters where citizens consider that a legal act of the Union is required for the purpose of implementing the treaties". An innovation of that importance, in terms of participatory democracy, could encourage the emergence of a European public opinion.

According to Agence Europe quoting Vice President of the European Commission Maroš Šefčovič (Inter-institutional Relations and Administration), the Member States are dragging their feet in putting in place the necessary infrastructures for these citizens' consultations, which could begin on 1st April 2012 !2

As we are seeing, the responses to the challenges and questions which the European Union is facing in this period of crisis and doubt will determine the level of cohesion, solidarity and democracy of the Union and its institutions as well as their influence in the globalised and multipolar world.

In September 2010, a group of MEPs, comprising, amongst others, Daniel Cohn-Bendit, Guy Verhofstadt, Sylvie Goulard and Isabelle Durant, took an initiative and launched the « Spinelli Group », as a tribute to this determined and pragmatic federalist. Here is an extract of the Manifesto which launched the Group : « In a time of interdependence and a globalised world, clinging to national sovereignties and intergovernmentalism is not only warfare against the European spirit; it is but an addiction to political impotence.

(. . .)

Nationalism is an ideology of the past. Our goal is a federal and post-national Europe, a Europe of the citizens. This was the dream the founding fathers worked so hard to achieve. This was the project of **Altiero Spinelli**. This is the Europe we will go for. Because this is the Europe of the future".

« Federarsi o perire » said the Italian federalist resisters, hardly had the Second World War ended : let's think about those words in these turbulent times. . .

vancampenhout.roger@skynet.be

1 Agence Europe of 26 January 2012 , see also Web site page 18



Monti tecnico o politico ?

Dal 16 novembre 2011, l'Italia è governata da una squadra di tecnici capeggiata dal professor Mario Monti. Il precedente governo, che godeva di una maggioranza parlamentare eletta dal popolo, si era rivelato incapace di governare efficacemente il paese coinvolto in una crisi senza precedenti dal dopoguerra in poi.

Inoltre, l'attitudine e i comportamenti dello stesso capo del governo avevano provocato non pochi mal di pancia anche in seno alla maggioranza. Molti esponenti delle associazioni, del mondo della cultura, illustri personaggi legati al mondo cattolico manifestavano sofferenza e perplessità nei confronti di alcuni membri del governo e del primo ministro : alcuni esponenti, esprimendosi in manifestazioni pubbliche, preconizzavano la pratica della buona politica per il bene comune e suggerivano esplicitamente, come prima misura urgente, di mandare a casa il governo per la sua inettitudine e per ciò che aveva rappresentato in termini di disvalori. Lo storico Andrea Riccardi, uno dei riferimenti del mondo cattolico, parlava della necessità di partire dalle idee per far rinascere una cultura politica ; l'amministratore delegato di Intesa San Paolo, Corrado Passera, affermava che occorreva uscire dalla logica dei tatticismi di corto respiro e che l'Italia possedeva tutto ciò di cui aveva bisogno per superare la crisi, che il governo in carica aveva per lungo tempo ignorato, e di cui anzi talvolta aveva anche negato l'esistenza.

Nuovo governo, composto da professori universitari

La crisi internazionale, provocata da una speculazione finanziaria senza freno e senza regole, aveva poi destabilizzato e paralizzato completamente il governo Berlusconi e la maggioranza che lo sosteneva, rivelandone l'incapacità di fare fronte alla nuova situazione e di adottare misure idonee a rispettare le norme imposte ai paesi della zona euro dell'Unione Europea e di evitare il fallimento del paese. Di fronte a tale situazione difficile e preoccupante, il capo dello Stato, sollecitato dai partiti politici sia di destra che di centro e di sinistra, ha fatto appello al professor Monti, che aveva precedentemente nominato senatore a vita, perché formasse un nuovo governo. Questo nuovo governo, composto da professori universitari e da manager di successo dai curricula di altissimo profilo, rappresenta una vera novità della storia politica italiana. I membri che ne fanno parte sono persone altamente qualificate e tecnicamente preparate nei loro rispettivi campi di competenza. Il primo ministro in particolare, il professor Monti, presidente della nota Università Bocconi di Milano, è stato commissario europeo preposto alla politica comunitaria della concorrenza ; egli è conosciuto e rispettato sia sul piano nazionale che europeo e internazionale.

Riformare l'amministrazione pubblica in Italia

All'inizio del 2004, quando il presidente Prodi e il vicepresidente Kinnock della Commissione europea preparavano le proposte definitive da presentare al Consiglio dei ministri e al Parlamento europeo di modifica dello statuto dei funzionari e degli altri agenti delle Istituzioni europee in concertazione coi rappresentanti sindacali del personale, il professor Monti partecipava assiduamente all'elaborazione delle suddette proposte, nonché agli incontri coi rappresentanti sindacali. Questa sua esperienza, inter alia, gli sarà di sicuro ausilio, quando ci sarà da riformare l'amministrazione pubblica in Italia.



I suoi membri non sono stati eletti dal popolo

I detrattori di questo governo asseriscono che esso non è legittimo, perché i suoi membri non sono stati eletti dal popolo, e che esso opera in regime di sospensione della democrazia. Si tratta di una tesi senza fondamento. In realtà, questo governo è sostenuto da una larga maggioranza parlamentare che va dal centro-destra al centro-sinistra, passando per il centro, e quindi la sua legittimità, anche se non deriva direttamente dal voto popolare, è confermata in Parlamento da coloro che sono stati eletti dal popolo. Va detto, tuttavia, che questo governo, essendo condizionato dalla necessità di ottenere di volta in volta sui provvedimenti da esso adottati l'avallo in Parlamento dei partiti che lo sostengono, non può non tenere conto delle posizioni espresse da questi ultimi sulla sua azione. Esso deve perciò in ogni circostanza agire con prudenza e praticando un certo "equilibrio politico".



I primi 100 giorni

Appena insediatosi, il governo Monti si è messo all'opera e già nei primi 100 giorni ha fatto un lavoro assolutamente impressionante guardato con grande ammirazione e rispetto dagli ambienti economici internazionali, facendo crescere la credibilità

dell'Italia anche in ambito europeo. Si osserva che le riforme economiche e finanziarie difficili ma urgenti, da tempo rinviate, che il governo precedente non era stato capace e non aveva potuto o voluto realizzare, questo governo ce la sta mettendo tutta per realizzarle, agendo speditamente e risolutamente, pur facendo delle scelte difficili e impopolari, che i governi politici non hanno probabilmente avuto il coraggio di fare per paura di perdere consensi nell'immediato e voti alle elezioni che sarebbero susseguite. Il governo Monti ha mostrato chiaramente di non avere questo tipo di preoccupazioni.

Decreto „salva l'Italia“

Il primo atto significativo di questo governo, appena insediatosi, è stato il varo del decreto „salva l'Italia“, contenente misure per mettere in sicurezza i conti pubblici, raggiungere il pareggio di bilancio nel 2013 e cercare di porre un argine alla speculazione finanziaria contro il paese.

L'altro provvedimento particolarmente importante e impopolare dei primi 100 giorni di governo è la riforma delle pensioni che prevede l'estensione a tutti i lavoratori del metodo contributivo per il calcolo della pensione, l'innalzamento dell'età pensionabile e la sostanziale abolizione della pensione di anzianità. Secondo il rapporto del governo, questo è il primo provvedimento di una riforma più ampia che riguarderà anche la liberalizzazione del mercato del lavoro e gli ammortizzatori sociali.

Nei primi 100 giorni, il governo ha elaborato un ampio progetto riguardante le liberalizzazioni.

Sul piano della lotta all'evasione fiscale, il governo ha operato una notevole accelerazione anche attraverso alcune operazioni spettacolari della guardia di finanza come, per esempio, i controlli a sorpresa eseguiti sugli esercizi commerciali a Cortina d'Ampezzo, luogo di villeggiatura invernale dei benestanti, nel corso dei quali si è riscontrata una tendenza relativamente importante ad evadere il fisco. Va ricordato che l'emersione del sommerso e la lotta alle frodi fiscali sono i fattori chiave che consentono di conciliare rigore ed equità, garantendo più risorse da destinare alla crescita.

Tra i provvedimenti più controversi e impopolari dei primi 100 giorni del governo vi è quello della tassa sugli immobili, la vecchia ICI, imposta comunale sugli immobili, che era stata cancellata in parte dal governo Prodi e poi del tutto dal governo Berlusconi. Il governo Monti la reintroduce sotto un nuovo nome, IMU. Questa tassa, non certo gradita da chi possiede la propria casa, dovrebbe tuttavia servire ad alimentare le casse degli enti locali e garantire alcuni servizi locali essenziali. Il governo ha anche introdotto una nuova tassazione sugli strumenti finanziari, sui conti correnti bancari e sui conti di deposito titolo. Nuove tasse sono state introdotte anche su beni di lusso come automobili di grossa cilindrata, barche da diporto e aerei. Al fine di realizzare dei risparmi, il governo ha operato dei tagli di spesa importanti, riducendo l'uso dei voli di Stato, delle auto di funzione, le auto blu, delle consulenze richieste dai vari ministeri e degli esperti incaricati dagli stessi ministeri e lautamente pagati.

Monti ha voluto dare l'esempio

L'attività di questo governo durante i primi 100 giorni è stata intensa e certamente necessaria nella situazione d'emergenza nella quale il paese si è trovato. Il suo mandato dovrebbe durare fino alla data delle prossime elezioni politiche nella primavera del 2013. Non si può prevedere, allo stato attuale, quali saranno le conseguenze del suo operato né fino a quando potrà effettivamente operare così efficace-

mente come ha dimostrato di saperlo fare fino ad ora. Ciò detto val la pena sottolineare le novità volute ed introdotte dal professore Monti nello stile e nel modo di governare il paese. Nel proporre le diverse misure recanti importanti sacrifici per tutti, ha voluto dare l'esempio, rinunciando al proprio compenso di primo ministro, godendo di altro reddito. Inoltre, ha voluto la trasparenza anche per quanto



riguarda i redditi di tutti i ministri, cominciando dal suo. Basta andare sul sito del governo per conoscerli. Vero è che è un governo composto da persone ricche, che però non evadono le tasse, ma è anche vero che è molto importante che i cittadini siano informati. Va detto infine che questo governo ha manifestato l'intenzione di porre un limite, o meglio, di imporre un tetto alle retribuzioni delle alte cariche pubbliche, che non dovrebbero

eccedere la retribuzione del presidente della corte dei conti, intorno ai 300.000€ l'anno. Il presidente Monti, pur deciso a non cedere su questo punto, ha recentemente dichiarato alla stampa a questo proposito: "Nei prossimi tempi faremo fatica a trovare professionalità di alto livello per alcune funzioni della pubblica amministrazione". Sic.

Remunerazione corretta per professionalità di alto livello

Traendo spunto da questa affermazione, i dipendenti delle Istituzioni europee – attivi e pensionati – potrebbero chiedere al presidente Monti di fare partecipi del suo convincimento, in essa espresso, il presidente Barroso e il vice-presidente Šefčovič della Commissione europea e così anche i rappresentanti degli Stati membri in seno al Consiglio dei ministri e del Parlamento europeo, affinché possa sorgere anche in loro il dubbio sulle possibilità di "... trovare professionalità di alto livello per alcune funzioni della ... amministrazione" europea, se si procede ad altre riforme dello statuto volte principalmente a ridurre gli stipendi e le pensioni del personale comunitario. Eppure, in nessun caso, il livello di questi ultimi – che sono pubblici, poiché sono inseriti in un regolamento pubblicato dalla Gazzetta ufficiale dell'Unione europea - raggiunge quello degli stipendi percepiti dalle alte cariche amministrative in Italia: neanche il presidente della Commissione europea guadagna tanto quanto il presidente della corte dei conti in Italia.

Un altro principio al quale il presidente Monti potrebbe ispirarsi nel rivedere il quadro d'insieme delle remunerazioni nell'amministrazione pubblica italiana (il settore privato dovrebbe seguirne l'esempio ed allinearsi) è quello della tensione salariale della tabella delle remunerazioni del personale delle Istituzioni europee, la quale è meno di 7 e cioè, lo stipendio lordo massimo, quello di un direttore generale a fine carriera è circa sette volte più alto di quello di un impiegato ad inizio carriera.

La forbice tra le remunerazioni più alte e le più basse nell'amministrazione pubblica italiana è molto più ampia. Nel settore privato, in taluni casi, essa lo è ancor di più. Il governo Monti acquisirebbe una più grande credibilità se riuscisse a ridurre tali sperequazioni.



Cinquième prix du «livre européen»



Jacques Delors, Président du Comité de parrainage du Prix, n'a pas pu assister à la cérémonie comme pour les précédentes cérémonies, mais il a envoyé de Paris un message aux participants !

« Pour sa cinquième année, le Prix du livre européen apparaît comme un adolescent vigoureux. Non seulement par l'attrait croissant qu'il suscite auprès des Auteurs d'ouvrages... et des Éditeurs. Mais aussi par la densité et la qualité des productions, tant en ce qui concerne les romans que les essais. Les créateurs de ce Prix voulaient avant tout que l'on réfléchisse sur l'Europe : son histoire, ses valeurs, ses diversités, ses conflits et ses convergences. Ils ont réussi, en créant au-delà de la distinction de tel ou tel ouvrage, à nous offrir un riche patrimoine d'histoires, d'auteurs et d'analyses. Ils ont ainsi démontré que cette Europe, tant bousculée par l'Histoire, possède d'énormes ressources pour assurer sa survie, son destin et son rayonnement. »



Buzek (Polonais) et par Martin Schulz, président du Groupe S & D (socialistes et démocrates) qui deux semaines plus tard sera élu nouveau Président du Parlement européen. He said :

« Books are the thoughts, fantasies and realities of people we, unfortunately, will never meet, but who we encounter through their writing, what an enrichment! »

« Today, we have the privilege to meet and listen to two writers..... The European Union is the best invention we Europeans ever had and now, in the crisis, the EU is worth being re-invented. Today we want to honor two smart and original contributions to the debate about the future of Europe. The idea of rewarding the European Book Prize is a way of helping to give Europe the soul it needs. »

Europe needs not only the soul but also the political dimension to reaffirm its presence and its contribution to a changing world.

Julian Barnes, Président du Jury 2011 a déclaré :

« I am very honoured to be invited to be President of the Jury of the European Book Prize. I grew up in a Europhile household – both my parents were teachers of French – and consider myself firstly English, secondly European, and only thirdly British. And I have felt myself European at a cultural level before becoming European at a political level. 'My' Europe is one in which Handel, Voltaire and Canaletto came to London, while Dr Johnson went to Paris, Turner to Venice, and Charlotte Bronte to Brussels. This constant cultural exchange is what underpins Europe, and survives what happens at a political level. It is in this spirit of cross-border amity that the Book Prize was founded, and in which it will, I am sure, flourish. »

Pour l'année 2011, deux ouvrages consacrés à deux pays ex-communistes ont reçu le Prix du Livre.

Pour les « Romans et récits » le Prix a été décerné, parmi six romans sélectionnés, à « Histoire d'un Allemand de l'Est » (Actes Sud) de **Maxim Leo**, Haltet euer Herz bereit: Eine ostdeutsche Familiengeschichte (Karl Blessing Verlag). Passionnant récit de la vie d'homme de l'Allemagne de l'Est qui voit arriver la démocratie avec la chute du Mur de Berlin (9 novembre 1989) et la réunification des deux Allemagnes, la République fédérale et la République démocratique allemande (DDR), le 2 octobre 1992. Entre 1990 et 1994, à la suite de la réunification, les troupes soviétiques se sont retirées du territoire de l'Allemagne de l'Est.

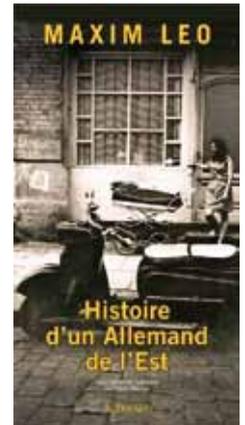
Pour les « Essais », le Prix a été décerné, parmi les auteurs de sept pays, à « Le crime et le silence » (Denoël) de la Polonaise **Anna Bikont** (Éd. Prószyński i S-ka, axé sur la violation des droits de l'homme en Pologne pendant l'occupation de Soviétiques (septembre 1939 — mai 1945, avec 4 ans d'occupation allemande).

Les Prix ont été remis par le Président du Parlement, Jerzy

Histoire d'un Allemand de l'Est

Par Maxim LEO

Après avoir combattu dans la Résistance française, son grand-père a contribué à la fondation de la RDA. Sa mère a cru à l'avenir du jeune État communiste, tandis que son père rêvait déjà de le voir disparaître. Maxim Leo avait 20 ans au moment de la chute du mur ; il raconte aujourd'hui d'une plume alerte et captivante l'histoire d'une famille peu commune : la sienne. Un portrait de l'Allemagne de l'Est sans fard ni « nostalgie » et toujours proche de la réalité vécue par ses habitants.

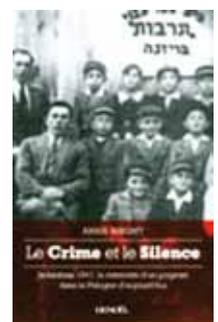


Le crime et le silence

Jedwabne 1941,

La mémoire d'un pogrom dans la Pologne d'aujourd'hui par Anna Bikont

Le Crime et le silence, c'est un voyage dans la mémoire collective polonaise. Mémoire en friche depuis que la révélation du crime de Jedwabne a fait voler en éclats l'histoire officielle. Sous forme d'un journal retraçant sa quête quotidienne au début des années 2000 et une série d'entretiens poignants avec des protagonistes du drame, l'auteure rassemble peu à peu les fragments du passé – ce terrible été 1941 pendant lequel d'autres pogroms sanglants ont eu lieu dans la région – pour, finalement, recomposer le portrait incommode d'une société polonaise contemporaine qui n'a toujours pas soldé son antisémitisme.





Zwei Europäische Kulturhauptstädte mit großer Geschichte Maribor und Guimarães bieten attraktives Programm

Von der Ostsee zum Atlantik und zur Adria; so könnte man die Wanderung der Europäischen Kulturhauptstädte von 2011 auf 2012 geographisch beschreiben. Die finnische Stadt Turku und Tallinn, die Hauptstadt Estlands, haben den Stab weitergereicht an Maribor im Osten Sloweniens und an Guimarães im Norden Portugals. Im kommenden Jahr werden sich dann Marseille und die slowakische Stadt Košice mit dem Titel Europäische Kulturhauptstadt schmücken können.

Schon seit 25 Jahren werden jedes Jahr zwei oder gar drei Städte in verschiedenen EU-Mitgliedstaaten ausgewählt. Die Auszeichnung geht zurück auf eine Initiative der ehemaligen, sehr populären griechischen Schauspielerin (Film „Sonntags nie“) und Kultusministerin Melina Mercouri. Zu Beginn ging der Titel meist an große Städte mit herausragendem Kulturangebot, inzwischen kommt diese Auszeichnung meist Städten mittlerer Größe zugute. Dies gibt ihnen die Chance, während eines Jahres mit attraktiven kulturellen Angeboten weit über ihre Region und ihr Land auszustrahlen. Nicht selten geht von der Kultur dann auch ein positiver Impuls auf das wirtschaftliche und soziale Wohlergehen aus. So wurde ermittelt, dass sich die Zahl der Besucher in den Europäischen Kulturhauptstädten im Durchschnitt um 12 % erhöht hat. Liverpool und Sibiu (Rumänien) konnten 2008 sogar eine Steigerung der Besucherzahl um 25 % registrieren. Städte, die ausgewählt werden möchten, deren Kulturprogramm sollte folgende drei Kriterien erfüllen: eine europäische Dimension, Beteiligung der Einwohner, integraler Bestandteil der langfristigen kulturellen und sozialen Entwicklung der Stadt. Die Organisation und die Finanzierung der Aktivitäten liegen in der Hand der jeweiligen Städte, Regionen und Mitgliedstaaten. Die EU-Kommission gewährt eine Finanzhilfe aus dem Kulturretat von 1,5 Millionen Euro je Stadt.

Kommissarin Vassiliou: Eine wunderbare Gelegenheit

Die für Bildung, Kultur, Mehrsprachigkeit und Jugend zuständige EU-Kommissarin Androulla Vassiliou erklärte schon Anfang dieses Jahres zur Auswahl von Maribor und Guimarães: „Beide Städte haben ein reichhaltiges Kulturprogramm erstellt, das die Menschen vor Ort genauso ansprechen wird wie die Gäste. Auch in einem wirtschaftlich schwierigen Klima bietet der Titel „Kulturhauptstadt Europas“ eine wunderbare Gelegenheit, die langfristige Entwicklung einer Stadt mit Hilfe von Kultur zu fördern, den Tourismus zu beleben, Arbeitsplätze zu schaffen und viel kreative Energie freizusetzen.“

Guimarães und Maribor haben jeweils eine sehr bewegte, unverwechselbare Geschichte, was an der eindrucksvollen historischen Architektur zu erkennen ist.

Bauten aus den Epochen von Romanik, Gotik, Renaissance und Rokoko prägen das Ambiente beider Städte. Burgen, Schlösser, Kirchen, Türme, Denkmale und Plätze fesseln und verzaubern die Besucher.

Guimarães – Aqui Nasceu Portugal

Das historische Zentrum von Guimarães wurde im Jahre 2001 von der UNESCO zum Weltkulturerbe erklärt. Die Stadt mit 163 000 Einwohnern hat keltische Wurzeln. Sie wird beherrscht von dem imposanten Schloss der Herzöge von Bragança, in deren Region Guimarães auch liegt. Auf der Mauer des herzoglichen Palastes aus dem XV. Jahrhundert verkünden große Lettern „Aqui Nasceu Portugal“, was heißt: „Hier wurde Portugal geboren.“ Damit wird daran erinnert, dass in dieser Stadt im Jahre 1143 das Königreich Portugal und damit die portugiesische Nation ausgerufen wurden. Dies geschah nach dem Krieg und dem Friedensschluss von Zamora mit den spanischen Nachbarn im gleichen Jahre. Guimarães blieb dann portugiesische Hauptstadt bis zum Jahre 1260. Im Rahmen des Kulturhauptstadtjahres sind etwa 600 Veranstaltungen und 200 kreative Begegnungen geplant. Dabei geht es um vier prioritäre Themen: Stadt, Gemeinschaft, Gedanken und Kunst.



Maribor – European Youth Capital 2013

Maribor und seine Region gehörten über sechs Jahrhunderte zur Österreichisch-ungarischen Donau-Monarchie der Habsburger. Während dieser Zeit trug die an dem Fluss Drava (früher „Drau“) gelegene Stadt den Namen „Marburg an der Drau“. Nach dem I. Weltkrieg im Jahre 1918 gelang dann die Abspaltung von Österreich. Maribor ist mit seinen 95 000 Einwohnern heute die zweitgrößte Stadt Sloweniens. Das Kulturprogramm 2012 steht unter dem Motto „Wendepunkt“. Die Aktionen zielen vor allem auf Jugendliche, wobei die lokale Kulturszene voll einbezogen werden soll.

Vom Europäischen Jugendforum in Brüssel wurde Maribor bereits zur „European Youth Capital 2013“ bestimmt. Die Innenstadt hat einen der schönsten Plätze des Landes mit Glockenturm und Pestsäule. Das älteste Glanzstück ist die romanisch-gotische Kathedrale „Johannes der Täufer“ aus dem Jahre 1248. Auch das Schloss mit seiner Rokokotreppe ist eine Sehenswürdigkeit. Maribor ist ringsum von Hügeln mit Weinbergen umgeben. Im historischen Zentrum können die Besucher die süffigen Weine der Region im größten Weinkeller Europas genießen.



Weitere Informationen zu den Europäischen Kulturhauptstädten 2012:

<http://www.guimaraes2012.pt/>

<http://www.maribor2012.info/>

Summary European Capitals of Culture 2012

Guimarães in northern Portugal and Maribor in eastern Slovenia are this year's European Capitals of Culture. They succeed Turku in Finland and Tallinn, the capital of Estonia, the 2011 holders of the title, which now travels from the Baltic Sea to the Atlantic and the Adriatic. Marseille and the Slovakian city of Košice have already been selected for 2013.

Since 1985 the title has been awarded to one or more cities across the EU member states. The idea originated with Melina Mercouri, the former popular Greek actress and then Minister for Culture.

Responsibility for the logistics and funding of all local activities lies with the

European Capital of Culture itself and the country in which it is situated, but the EU Commission provides financial support worth EUR 1.5 million to each designated city.

The coveted title allows the winners to raise their profile nationally and internationally and to attract many new visitors: the increase in tourist numbers is reported to be 12 per cent on average. Earlier Capitals of Culture, Liverpool and Sibiu (Romania), saw tourist numbers rise by 25 per cent in 2008.

Both Maribor (95 000 inhabitants) and Guimarães (163 000 inhabitants) have an impressive history going back to the middle Ages, a past which is particularly visible in the great variety of architectural styles.

In 1143 Guimarães – the cradle of the nation – witnessed the proclamation of the

independence of the Kingdom of Portugal following the peace treaty of Zamora with its Spanish neighbours. Lisbon became Portugal's capital in 1260.

Maribor, situated on the River Drava, received its city seal in 1254. Until 1918 the city – then "Marburg an der Drau" – was part of the Austro-Hungarian Empire. Maribor is Slovenia's second largest city, after the capital Ljubljana.

Until 31 December 2012 both cities will be offering a rich and fascinating mix of activities. Maribor's programme is predominantly aimed at young people; indeed, the European Youth Forum has already designated Maribor "European Youth Capital 2013". Guimarães is focusing on four themes throughout the year: city, community, creative thinking and art. A visit to both cities is highly recommended.

La «loi des marchés»

Pierre BLANCHARD



Dans le VOX 85 de juin 2010 (pages 28 & 29) paru après deux ans de crise financière directement liée à l'affaire des « subprimes ¹ » aux USA, la question que nous nous posions fin 2010, n'était pas : « quand nous serons touchés par la crise »?, mais plutôt « comment »? Dans le VOX 89 (pages 13 et 14) dans l'article « la crise, toujours et encore » nous constatons que la crise économique avait évolué en crise des « dettes publiques » avec des conséquences sociales désastreuses dans plusieurs Etats Membres (E.M.) de l'Union Européenne (UE).



retrouvent dans des déficits et dettes publiques vertigineux et dans des situations économiques désastreuses – avec des différences sensibles selon les cas – et semblent impuissants face à la toute-puissance des « marchés » qui font et défont les gouvernements. La rigueur et l'austérité sont devenues la réponse aux

« marchés » : réduire les dépenses publiques et engranger

de nouvelles ressources financières. Les citoyens en font les frais et réagissent en changeant de gouvernement!

En Irlande, le parti de Enda Kenny, le Fine Gael a remporté une large victoire électorale en février 2011 suite à la convocation d'élections législatives anticipées par Brian Cowen — Premier Ministre contesté au sein de son propre groupe parlementaire, en réponse au plan de sauvetage conclu avec le FMI, l'UE et la BCE en octobre 2010

Au Portugal, Pedro Passos Coelho (PSD, droite), vainqueur des législatives du 5 juin 2011 est

« Avertissement : cet article se situe dans la suite des articles parus dans les VOX 88 et 89. L'auteur souhaite offrir le témoignage d'un ancien de l'UE et néanmoins simple citoyen européen. Ce n'est surtout pas une analyse exhaustive de la crise qui sévit depuis 2010, mais une tentative de faire le point début 2012, juste avant les échéances importantes pour le Service public européen et ses personnels. Les anciens qui ne s'intéressent pas forcément à ce sujet ardu, aux rebondissements multiples, pourront mieux situer les événements qui nous attendent. Les références sont données à titre indicatif.

Des « marchés » qui font et défont les gouvernements

Début 2012, plusieurs Etats membres de l'UE se

devenu le chef du gouvernement après *José Sócrates* (PS). En *Espagne*, *Mariano Rajoy* du Parti populaire (PP) est devenu le nouveau président du gouvernement espagnol le 20 décembre 2011 détenant une majorité absolue lui permettant de contrôler l'ensemble des leviers politiques du pays. Il succède ainsi au Premier Ministre *Jose Luis Rodriguez Zapatero* (PSOE) devenu tellement impopulaire qu'il a décidé, fin juillet 2011, d'avancer de quatre mois la date des élections législatives prévues, à échéance normale, en mars 2012.

En *Italie*, *Mario Monti*, l'ancien commissaire de la Commission et économiste de renom est devenu le premier ministre d'un gouvernement technique de transition dans la troisième économie européenne. Il succède à Silvio Berlusconi — avril 2008 à novembre 2011- que la défiance des marchés a obligé à céder la place prématurément. Cette solution, sans nouvelles élections et pour le moins originale, a été orchestrée en dehors des partis politiques par le célèbre Président de la République de presque 87 ans : *Giorgio Napolitano* (voir l'article « *Monti tecnico o politico* » de *Giovanni Sergio* pages 20 et 21).

Enfin en *Grèce*, pays le plus fortement touché par la crise et les mesures d'austérité, une coalition politique a également suivi une voie originale pour changer le gouvernement mis sous pression des marchés, en nommant (le 10 novembre 2011) un technicien, l'ancien Vice Président de la BCE *Lucas Papademos* à la place de *Geórgios Papandréou*.

Dans tous ces pays de la zone euro, et dans une moindre mesure en France, Belgique et dernièrement aux Pays-Bas la situation est critique. D'autres pays hors zone euro sont également en difficulté malgré leur capacité d'action sur leur monnaie respective.

La rémunération du risque financier

Quelles que soient les carences et erreurs passées et présentes des pays concernés ainsi que le jugement que l'on peut porter sur la qualité de leur gouvernance économique, les « marchés » font la loi. La crise de la zone euro est d'abord une crise de confiance des marchés financiers en la capacité de l'État, dont ils détiennent une partie de la dette, à la rembourser. Puisqu'ils craignent que l'État ne soit plus en mesure de rembourser sa dette, les marchés exigent des taux d'intérêt bien plus importants sur les titres qu'ils acceptent de lui prêter. Il devient donc très cher pour l'État de se refinancer, ce qui aggrave sa dette... et ainsi s'enclenche un cercle vicieux. Les taux d'intérêt de ces dettes flambent jusqu'à des niveaux que l'on peut qualifier de taux d'usure ! Alors que l'Allemagne place ses obligations sans taux d'intérêt contre rémunération des preneurs, les autres doivent supporter entre 1 à 15 % et plus d'écart relatif « spread », par rapport aux taux les plus bas des E.M. solvables...

La BCE doit presque exclusivement veiller à la maîtrise de l'inflation

Les traités ont non seulement privé les E.M. de la zone euro de tout pouvoir sur la monnaie unique, mais aussi n'ont rien prévu au niveau européen. La banque Centrale européenne (BCE), compétente pour la zone euro, doit presque exclusive-



ment veiller à la maîtrise de l'inflation et est privée de moyens d'action sur les autres plans financiers. Son nouveau patron, *Mario Draghi*, malgré ses talents, ne sera pas en mesure de modifier les traités. Dans ce cadre limité, la BCE intervient quand même à la marge, en achetant des obligations sur le deuxième marché — donc au prix fort — et en prêtant, au taux le plus bas, des sommes colossales aux banques privées⁵, non sans inquiéter certains Ministres des finances. De son côté, le FMI⁶ qui n'a pas que des « clients » de l'UE, prête également à certains E.M. de la zone euro, moyennant des garanties et des engagements précis de mise en œuvre, si drastiques que les citoyens ne les acceptent plus.

Improvisations à Bruxelles

Au niveau européen, après de nombreuses tergiversations, il a bien fallu se rendre à l'évidence: faute de pouvoir de la BCE, à Bruxelles on improvise des solutions comme l'initiative intergouvernementale de l'Allemagne et de la France pour un nouveau traité « *sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire* ». Signé par 25 États⁷ de l'Union européenne le 30 janvier 2012, son but est de renforcer la discipline budgétaire des États signataires. Il est également censé apporter une réponse aux marchés qui douteraient encore des capacités de remboursement des E.M. en crise, par l'utilisation du « *Mécanisme européen de stabilité* » (MES)⁸ (voir également l'article de Roger Vancampenhout « *Traités européens : après Lisbonne, « Des pas vers une sortie de crise et un fédéralisme européen ?* »).

Ce traité ressemble fort à une sorte de « remake » du pacte de stabilité qui avait été violé en premier par l'Allemagne et la France, devenues entre-temps les principaux « démarcheurs » du nouveau traité.

Enfin un sommet presque normal

Le 1^{er} mars 2012 après des mois de sommets de crise et de prévisions catastrophiques à répétition sur l'euro (voir encadré « *Les cycles immuables de la crise...* »), un sommet presque normal se tient à Bruxelles. L'agitation passe du sommet à la rue, car la Confédération européenne des syndicats (CES) organise à Bruxelles une grande manifestation pour la défense du modèle social européen et la relance de l'économie de la zone euro. Au moins sur le fond des revendications, les dirigeants au Conseil européen suivent la rue et... parlent croissance et investissements ! Subsidièrement, à cette occasion, *Herman Van Rompuy* est confirmé pour un nouveau mandat de Président du Conseil pour 2 ans et demi!

Les cycles immuables de la crise depuis plus de six mois :

1. *La fin de l'euro et la faillite de certains E M sont annoncées, il faut agir ;*
2. *un sommet de crise est organisé ;*
3. *des mesures d'austérité sévères sont prises à la demande de « Bruxelles » ;*
4. *les politiques regrettent la rigueur, des manifestations la dénoncent ;*
5. *tout va mal, les bourses et les PIB baissent, les taux montent. La récession menace. La spéculation continue ;*
6. *les agences de notations abaissent plusieurs notes d'abord pour les risques de faillites puis pour celui de récession ;*
7. *les effets de la rigueur, le chômage qui augmente induisent une nouvelle envolée des taux d'intérêt et la nervosité des marchés.*

Retour à la case 1 et recommencement... il faut convoquer un nouveau sommet de crise... etc.

Quelques jours plus tard, le 8 mars – journée de la femme — la Grèce fait un premier pas vers la maîtrise de son déficit et de sa dette⁹. Sans entrer dans les détails d'une l'opération très complexe que la plupart des citoyens ne comprendront pas, la Grèce obtient l'échange de 177 milliards d'euros d'obligations de droit grec. La même opération sera menée avec des obligations internationales et, au total, ses créanciers privés y laisseront 107 milliards d'euros. La réussite de toute l'opération conditionnait le versement d'un prêt de 130 millions par le FESP et le FMI. Pourtant, selon plusieurs experts, cela ne règle en rien la situation de la Grèce, ni d'ailleurs les problèmes aussi aigus des autres pays comme le Portugal et surtout l'Espagne dans la tourmente de la dette.

L'Europe apparaît impuissante

Des opérations financières sans précédent se multiplient dans la zone euro. Les populations concernées, sans bien comprendre, constatent cependant que les dirigeants politiques de l'UE connaissent les raisons de cette crise ainsi que les remèdes. Ceux qui souffrent de la crise — de véritables drames humains dans certains cas — voient avec désespoir que l'Europe apparaît impuissante avec des solutions politiquement inapplicables à court terme. La solidarité européenne n'étant pas au rendez-vous, l'intérêt communautaire diminue progressivement, le rejet de « Bruxelles » — un amalgame facile entre les institutions, les fonctionnaires et les E M au Conseil — s'accroît. Ainsi des mesures d'austérité s'abattent sur le peuple grec, qui souffre, et, dans l'ouest de l'Allemagne, des milliers d'employés du secteur public ont entamé une grève après l'échec de négociations sur une demande de revalorisation salariale de 6,5 %!

Ces idées rétrogrades qui remettent en question 60 ans de construction européenne

L'Europe devient synonyme de mesures impopulaires et, avec

l'euro, le bouc émissaire idéal de la crise. Faute de lois et de moyens européens appropriés, le nationalisme rampant reprend vigueur, fort de l'exemple de certains E.M. qui s'en prennent régulièrement à Bruxelles et à son administration de « technocrates » qui « refuse la démocratie ». Ces idées rétrogrades, qui remettent en question 60 ans de construction européenne, sont malheureusement reprises par de hauts responsables politiques — certes en campagne électorale — qui n'hésitent pas à utiliser négativement « Bruxelles » et à demander la renégociation de traités, voire même à menacer de ne plus les appliquer.

Comment peut-on prétendre, dans ces conditions, convaincre les simples citoyens que plus d'Europe reste la solution pour sortir de la crise face aux marchés, mais aussi au défi de la mondialisation ?

Les taux de chômage des jeunes dépassent l'entendement — la « génération 1000 € »

L'austérité et la récession s'installent, les taux de chômage¹⁰ augmentent. Le chômage atteint des taux que l'on croyait définitivement disparus. Les taux de chômage des jeunes dépassent l'entendement dans des pays comme l'Espagne ou l'Italie, seulement 3 ans après le plein emploi. Pour ceux qui travaillent, la « génération 1000 € » contraste violemment avec la « génération des milliards » des « marchés » qui font la loi et des centaines de milliards d'euros que les bourses peuvent « brûler » en une journée.

Une nouvelle réforme du statut seulement 8 ans après celle de 2004

Hasard des choses, ou manque de chance, c'est à nouveau dans un contexte économique et social dégradé de plusieurs E.M. que certains éléments fondamentaux de notre statut arrivent à échéance et doivent faire l'objet de nouvelles décisions avant fin 2012. La Commission, bien que détentrice du pouvoir de proposition, est terrorisée par certains E.M. Elle a pris les devants en proposant au Conseil et au PE¹¹ une nouvelle réforme du statut seulement 8 ans après celle, très profonde, de 2004.

Certes, la « Méthode » y figure, mais avec des élé-



ments plus risqués et moins précis que dans la précédente. Les pensionnés actuels ne sont pas visés, contrairement aux actifs. Les changements statutaires — que les syndicats n'ont pas acceptés, car ils les estiment déséquilibrés et injustes — touchent des domaines sensibles. (Voir plus de détails dans l'article de Ludwig Schubert pages 9 et 10)

17 E.M. (devenu 18 en mars 2012) ont présenté leurs propositions particulièrement destructrices.

Bien avant l'arrivée de la proposition de la Commission, 17 E.M. (devenu 18 en mars 2012) ont présenté leurs propositions particulièrement destructrices contre les actifs ainsi que pour les anciens. Récemment, des autorités françaises ont adressé une communication à la rapporteuse de la Commission juridique du PE montrant ainsi clairement que la FR mène l'attaque contre le SPE.

Il est un fait certain que toute cette situation, dans certains cas tragique, offre à beaucoup de monde l'occasion d'utiliser ce prétexte de crise pour justifier des coupures drastiques dans le statut et demander de les accepter. C'est le choix que la Commission a fait en anticipant largement les exigences et le calendrier du Conseil, hélas, comme nous le savions, sans aucun succès.

La « Méthode » fonctionne depuis 40 ans

Sans vouloir minimiser la gravité et la portée de la crise succinctement décrite ci-dessus, il est important de la situer dans le cadre actuel de l'ensemble de l'UE.

D'abord, la crise n'a pas la même intensité dans chaque E.M. de L'UE (plusieurs E.M. se portent bien, comme la locomotive « économique européenne » — l'Allemagne —, et d'autres vont très mal). En moyenne, sans être brillants, les indicateurs européens ne sont pas catastrophiques. Ensuite, nous disposons depuis 40 ans avec la « Méthode », du meilleur « instrument » possible de mesure de ce qui se passe effectivement dans les fonctions publiques de notre échantillon représentatif d'E.M.¹²

Enfin, au-delà du statut du Service public européen, son rôle central et sa « Méthode communautaire » qui a fait ses preuves, dérangeant bon nombre d'E.M. Ils ne pouvaient rien faire tant que l'UE se portait relativement bien et progressait, maintenant ils profitent de la crise pour régler leurs comptes. Pour ces E. M., la « Méthode » est la mesure statutaire la plus inacceptable.

Ainsi quand les 18 E.M. de l'UE justifient leurs exigences jusqu'au-boutistes par les sacrifices importants déjà imposés à leurs Fonctions publiques nationales respectives, la « Méthode » montre qu'il n'en est rien, au moins jusqu'en juin 2011. La « Méthode » prouve, au contraire, — chiffres en main dûment certifiés par les offices des statistiques nationaux et Eurostat — que les affirmations des ces E.M. ne sont que des déclarations démagogiques, bien inquiétantes de la part de « nos employeurs ».

La « Méthode » fonctionne depuis 40 ans même dans des situations extrêmes telles que les récessions connues suite aux chocs pétroliers des années 70, 80 et 90. Elle a mesuré — sans contestation — ce que les gouvernements



ont décidé d'appliquer à leurs fonctionnaires en fonction de leur situation économique et sociale, chômage inclus. Il est évidemment exclu que l'on tienne compte des contextes financiers et notamment des taux des obligations des E.M., car aucun partenaire social n'accepterait un indicateur aussi incontrôlable dans les mains des « marchés ». Depuis que la crise a commencé, le conseil est devenu tellement irrationnel qu'il refuse d'appliquer sa propre loi¹³ décidée en 2004, préférant être condamné à appliquer la « Méthode ».

Un consensus sur ce niveau relatif des rémunérations du Service public

Le niveau relatif de nos rémunérations — dans le sens le plus large, y inclus la pension en tant que salaire différé et les allocations — par rapport à la moyenne européenne, pose une autre question beaucoup plus politique, la « Méthode » ne permettant que de le maintenir dans le temps. Jusqu'à maintenant, il y a eu un consensus sur ce niveau relatif des rémunérations du Service public européen qui a permis de garantir un haut niveau de compétence dans les institutions et autres organes de l'UE. Ne constate-t-on pas que, dans cette crise, les fonctionnaires de la Commission sont confrontés à de très hauts niveaux d'excellence, à la BCE, au FMI voire à des grandes banques et autres multinationales. Plus précisément, les rémunérations sont l'élément central de l'attractivité du SPE dans le monde des organisations internationales. Les 18 E.M. signataires qui exigent le « détricotage du statut » posent donc directement la question très politique du maintien de ce niveau relatif.

La proposition de la Commission va déjà bien au-delà des résultats de la « Méthode ». Tout ce qui sera imposé en plus, en 2012, mettra à mal le principe du parallélisme, en diminuant de facto le niveau relatif des rémunérations communautaires. Des mesures temporaires sont compréhensibles, voire acceptables au titre de la solidarité avec le monde du travail touché par la crise. Des changements restrictifs permanents seront considérés comme une attaque politique des E.M. envers le SPE !

Régime de pension dit « notionnel »

En ce qui concerne les pensions, on s'étonne encore de lire dans un document récent du Conseil sur l'avant-projet de budget 2013 : « Le Conseil s'inquiète de l'évolution des crédits relatifs aux pensions et de leurs incidences à venir sur les dépenses administratives ».

Le Conseil continue ainsi « d'oublier » volontairement que les E.M. n'ont jamais payé leurs contributions « patronales » au moment de la perception de celles des « employés ». Il a oublié qu'il s'est engagé par la loi, à payer les pensions ¹⁴ au moment où les fonctionnaires prennent leur retraite. En fait, le Conseil refuse la réalité technique, juridique et politique de notre régime de pension dit « notionnel ».

Ludwig Schubert dans un article du VOX 88, pages 26 et 27, intitulé « Nos 37 milliards d'euros », explique clairement la situation qui laisse très peu de marge de manœuvre au Conseil en ce qui concerne les droits acquis des personnels.

Conclusions

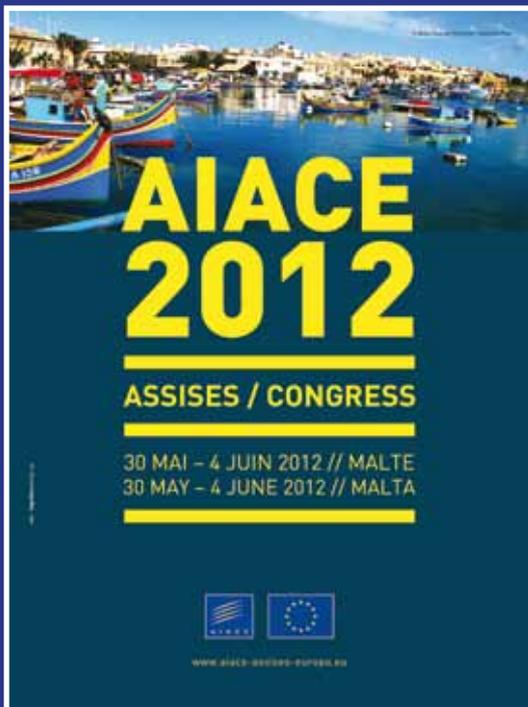
Sur les questions statutaires, la confrontation avec le Conseil sera inévitable. Les collègues actifs vont jouer un rôle important et nous, les anciens, ferons le maximum pour les aider à sauvegarder le Service public européen.

Plus largement, le fédéralisme européen – ou plus d'Europe – a longtemps été considéré comme une utopie. Récemment, il semblait pouvoir enfin devenir la meilleure réponse à cette crise sans précédent dans l'UE. En ce début d'année 2012, on constate que les E.M. — sous la houlette du duo franco-allemand ¹⁶ — se sont engagés sur le chemin sans issue de la « méthode intergouvernementale ».

Les « marchés » ont montré leur force et leur pouvoir sur les politiciens et ce n'est pas fini. Le principe même de la spéculation financière poussera les « marchés » à exercer des pressions sur les pays en difficulté et sur toute la zone euro, aussi longtemps qu'une véritable gouvernance économique ne sera pas mise en place, comme dans les grandes économies de ce monde. Des élections décisives en France, et plus tard en Allemagne, auront un impact important tant sur la suite de la crise que sur sa gouvernance. Restons confiants dans l'avenir!

(Endnotes)

- 1 La **crise des subprimes** (en anglais : *subprime mortgage crisis*) est une crise qui touche le secteur des prêts hypothécaires à risque (subprime mortgage) aux États-Unis à partir de juillet 2007. En instaurant une méfiance envers les créances titrisées comprenant une part de ces crédits, elle a participé au déclenchement du krach de l'automne 2008. Ces deux événements sont rétrospectivement considérés comme les deux étapes d'une même crise financière, entraînant une récession touchant l'ensemble de la planète. (source Wikipédia)
- 2 À ce stade, le projet de la Commission ne prévoit pas de mesures particulières contre les pensionnés. Le projet de nouvelle méthode concerne l'ensemble des personnels actifs et pensionnés.
- 3 Ludwig Schubert et Pierre Blanchard représentaient L'AIACE
- 4 Plus de détails dans l'article de Ludwig Schubert : "**Keeping AIACE up to date, on the revision of the Staff Regulations and the 2011 review of pay and pensions**" (pages xxxx)
- 5 La Banque centrale européenne (BCE) a prêté 529,53 milliards d'euros à 800 banques européennes lors de sa deuxième opération exceptionnelle de prêts, de nouveaux records pour cette mesure visant à stabiliser le système financier de la région et relancer le crédit. En décembre dernier, lors de la première opération, 523 banques avaient emprunté 489 milliards d'euros. Les taux d'intérêt sont ceux de la BCE... très bas !
- 6 Directrice générale : **Christine Lagarde**.
- 7 Sauf la grande Bretagne et la république tchèque, ce qui en fait un traité intergouvernemental
- 8 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=DOC/12/3&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>
 Les 9 et 10 mai 2010, les Ministres des Finances des 27 États ont approuvé la création du MESF et du Fonds européen de stabilité financière (FESF) :
 - le premier, le **MESF**, est un organisme communautaire adossé au budget de l'Union européenne et n'est garanti « que » à hauteur de 60 milliards d'euros (auxquels s'ajoutent 30 milliards d'euros de garanties du FMI) ;
 - le second, le **FESF**, est un organisme intergouvernemental temporaire doté de 440 milliards d'euros de capital garanti (le FMI garantissant 220 milliards d'euros de plus, le capital garanti s'élève à 660 milliards d'euros).
 Aussi, afin de « pérenniser » un mécanisme européen de stabilité, les dirigeants européens doivent modifier le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Validée par le Parlement européen, la modification de l'article 136 du TFUE a été entérinée par le Conseil le 25 mars 2011. Elle devra, dans le même temps que le Traité MES, être ratifiée par les Parlements nationaux.
 Le 2 février 2012, une deuxième version du traité a été signée afin d'y intégrer des nouveautés dans plusieurs domaines.
- 9 162 % du PIB à 120 % en 2020
- 10 Des taux de chômage qui approchent les 23 % en Espagne, 30 % chez les jeunes en Italie et même 50 % en Espagne pour une moyenne de 10,4 % dans l'UE.
- 11 Procédure de codécision PE / Conseil
- 12 8 États membres pour la Méthode actuelle (Article 1(4) de l'Annexe XI du statut).
- 13 Le Conseil a refusé d'appliquer la proposition COM(2011) 820 final 2011/0393 (NLE) du 24.11.2011 (voir article sur la Méthode pages 11 et 12)
- 14 En vertu de l'article 83 du statut:
 - le paiement des prestations prévues au régime de pensions constitue une charge du budget de l'Union;
 - les États membres garantissent collectivement le paiement de ces prestations;
 - les fonctionnaires contribuent pour un tiers au financement du régime de pensions.
 L'article 83 bis et l'annexe XII du statut définissent les règles actuarielles de calcul du taux de contribution permettant de garantir l'équilibre du régime de pensions.
 Les prestations versées dans le cadre du régime sont définies au titre V, chapitre 3 du statut ainsi qu'à l'annexe VIII de celui-ci.
- 15 Rapport de la Commission COM(2012) 37 final
- 16 Alors que le Parlement, ignoré par le tandem Sarkozy/Merkel, donne souvent le sentiment de regarder les trains passer face à la crise économique, Schulz a promis, dans son discours d'investiture, de replacer l'hémicycle au cœur de la machine européenne. «L'échec de l'Union européenne apparaît, pour la première fois depuis sa création, comme un scénario réaliste. Depuis des mois, l'Union court d'un sommet de crise à l'autre. Les chefs de gouvernement prennent à huis clos des décisions qui nous concernent tous. C'est, à mes yeux, le retour à une situation de la politique européenne qui semblait dépassée depuis longtemps, à savoir l'époque du Congrès de Vienne, au XIX^e siècle. Le principe qui prévalait alors consistait à lutter avec opiniâtreté pour ses intérêts nationaux, et ce sans contrôle démocratique», a-t-il déclaré. Et d'ajouter, en référence à l'activisme du couple franco-allemand: «La multiplication des sommets, l'inflation des rencontres de chefs de gouvernement et l'attention exclusive dont leurs réunions font l'objet écartent dans une large mesure du processus décisionnel le Parlement européen, seul organe de la Communauté élu au suffrage universel direct. Les représentants des peuples des diverses nations se trouvent, au fond, ravalés au rang d'exécutants. Il n'est plus acceptable qu'ils cautionnent sans mot dire les décisions intergouvernementales prises dans le petit cénacle bruxellois».



Les ASSISES
de l'AIACE Internationale
se tiendront à Malte
du 29 mai au 4 juin
DERNIER RAPPEL aux membres

The CONGRESS
of International AIACE
is taking place in Malta
on 29 May – 4 June.
LAST REMINDER to the members



Nous vous rappelons que, dans le cadre de l'Assemblée générale, vous pourrez y prendre connaissance des dernières nouvelles à propos de la réforme du Statut, et plus particulièrement des pensions, mais, aussi, y profiter du soleil maltais et des nombreux autres attraits de cette petite île méditerranéenne, dont la longue histoire fut liée aux Chevaliers de Malte. En outre, vous y logerez dans un très bel hôtel situé au pied de la ville de La Valette. Pour le joli programme qui vous y attend et le formulaire d'inscription, nous vous renvoyons au site des Assises : www.aiace-assises-europa.eu ou au numéro 89 du magazine VOX de décembre dernier. Venez nous rejoindre à Malte !



NB. N'essayez plus de réserver vos billets d'avion via le site dédié d'Air Malta qui présente constamment des problèmes techniques non résolus

We would like to recall that During the General Assembly you will get the latest news about the reform of the Staff Regulation and more particularly the pensions. But you will also be able to enjoy the sunny climate of Malta and the various other appealing features of this small Mediterranean island, notably its long history with the Knights of Malta. Moreover you will be staying at a very nice hotel right at the edge of old town Valletta. You will find the attractive programme and the registration form on the Congress website: www.aiace-assises-europa.eu as well as in the 89th edition of the VOX magazine of last December. Come and join us in Malta!



www.aiace-assises-europa.eu

NB. Don't try to book your ticket on the dedicated Air Malta website: it just does not work, being constantly poised by unresolved technical problems.

Belgique/België

La vie de la section Belgique est marquée depuis quelques mois par les menaces pesant sur le pouvoir d'achat des retraités (mise en cause de la méthode d'ajustement des pensions). La section internationale dispose d'une expertise certaine sur ce sujet en la personne de Ludwig Schubert (père de la méthode) et de Pierre Blanchard qui a été acteur de négociations passées sur le statut du personnel de la Commission. Ils représentent l'AIACE dans les divers comités qui traitent de ces questions où ils apportent leur expertise technique tout en y représentant les intérêts de nos membres.

Nous avons donc bénéficié de leur disponibilité pour organiser notamment une réunion d'information à laquelle plus de 300 de nos adhérents ont assisté. L'intérêt manifesté a donc été très grand. Il n'est pas nécessaire ici de faire un compte rendu des exposés des deux intervenants étant donné que pour l'essentiel ils ont déjà fait l'objet d'articles tant dans VOX que dans d'autres bulletins de sections, dont «L'Écrin».

Aujourd'hui, la Commission a officialisé ses propositions et les négociations vont commencer avec le Parlement et les États Membres. À mon avis, les perspectives ne sont pas bonnes ; dans le contexte actuel de crise et d'austérité généralisées, la détermination des E.M. de baisser les rémunérations semble grande. Certes s'agissant de nos retraités on ne parle pas pour l'instant d'attaque directe,

par exemple au travers de prélèvements de crise ou de hausse de l'imposition, mais d'approches plus insidieuses de freins aux ajustements (par rapport aux E.M. et à l'inflation) qui risquent de rogner leur valeur réelle, surtout que des périodes d'inflation plus fortes



Quelques membres du Conseil d'administration de l'AIACE section Be

se profilent. Évidemment, face à ces menaces, notre pouvoir de négociation est faible à une époque où les populismes gonflent partout. Espérons que la Commission et les actifs nous défendront bien.

C'est dans ce contexte que se prépare notre assemblée générale, le 9 mars où la question des statuts et rémunérations occupera l'actualité.

Sinon, le cycle des activités de la section suit son cours normal. Les tâches sociales restent prédominantes, et ont même tendance à s'accroître avec l'augmentation du nombre de personnes en difficulté. Les activités

culturelles connaissent toujours un vif succès d'autant qu'on développe des programmes plus courts moins exigeants physique-



ment. Enfin, l'objectif sera de lancer, cette fois à date régulière, un cycle d'entretiens sur différents thèmes en recourant aux compétences des actifs ou des retraités disponibles à Bruxelles. Déjà, dans ce domaine, la section a passé contrat avec l'IERI¹, ce qui permet à nos membres de participer gratuitement à un cycle régulier de conférences sur des questions de politique internationale.

En résumé, au-delà de l'actualité liée aux réformes du statut, le corps des activités n'a pas changé fondamentalement. On cherche toutefois à développer un niveau supérieur d'interactivités dans les domaines généraux de notre société, nous associant au slogan général du « vieillir actif » que la Commission promeut cette année.

1 Institut européen des relations internationales

European Institute for International Relations

Email : info@ieri.be

Site internet : <http://www.ieri.be>

Tel : +32 (0)2 280 14 95

Italia

Editoriale

A cura di Gianfranco SOTTOCORNO
Presidente

A novembre 2011, nell'editoriale delle News AIACE della Sezione Italia-Sede di Roma, scrivevo "cerchiamo di buttarci alle spalle questo 2011 e dimentichiamolo al più presto".

In effetti, se ci si volge indietro un attimo, pur consci della crisi economico-finanziaria internazionale di cui ogni giorno dobbiamo prender atto, è giocoforza constatare che l'anno che se n'è andato è stato uno dei più penalizzanti per i pensionati delle Istituzioni Europee residenti in Italia. L'elenco è breve, ma devastante:

- riduzione della pensione (per il

coefficiente correttore in forte discesa);

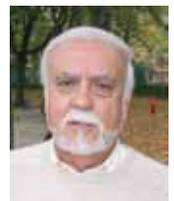
- restituzione dell'indebitato (sempre conseguenza del coefficiente correttore) che per 6 mesi ha prodotto un'ulteriore diminuzione della pensione percepita;
- forte discesa (30/40%) di alcuni coefficienti d'uguaglianza per i rimborsi delle spese mediche,
- particolarmente per gli interventi chirurgici;
- problemi di non lieve entità per i rimborsi della Cassa Malattia in regime di "complementarità".

Ma, pur sotto choc per tutto questo, l'Associazione ha fornito ai Soci il suo continuo sostegno per ogni problematica che le veniva sottoposta,

fosse essa individuale, di gruppo o generale.

Sia presso la Sede di Roma che presso la Delegazione d'Ispra, l'attività non si è mai fermata. I Soci hanno trovato il supporto richiesto per le loro pratiche amministrative (rapporti col PMO locale o di Bruxelles, sia per la Cassa Malattia che per gli aspetti legati al trattamento pensionistico, assicurazione Van Breda, convenzioni, ecc.), ma anche eventi diversi legati alla cultura, allo spettacolo, alla storia (ricorrevano il 150° dell'Unità d'Italia), all'evasione dalla routine giornaliera, ai viaggi.

Il 2011 è stato il mio primo anno da



Gianfranco SOTTOCORNO
Président section ITALIE

Presidente e mi è doveroso ringraziare tutti coloro che, sia a Roma che ad Ispra, si sono impegnati per tener viva ed efficiente quella forma di volontariato che è l'essenza stessa della nostra Associazione.

Ma le preoccupazioni non sono finite. Il 2012, ultimo anno d'applicazione del Metodo per le retribuzioni e le pensioni e crocevia di modifiche statutarie importanti all'orizzonte 2013, preannuncia un futuro che non sembra scevro da ulteriori passaggi assai complessi e carichi di tensione.

Gli attacchi alla funzione pubblica europea che gli Stati membri vogliono a tutti i costi ridimensionare, secondo una chiave di lettura miope e lungimirante, in funzione dei risultati politico-sociali che si dovranno raggiungere, non sono certo il miglior viatico per la tranquillità di coloro che hanno speso i migliori anni della loro vita e le loro migliori energie al servizio dell'Europa.

L'informazione sarà quindi un impegno fondamentale e costante durante tutto l'anno, tramite comunicazioni specifiche o riassuntive di più elementi, che verranno sia inviate direttamente ai Soci sia inserite nel nostro sito web. Sarà così possibile per tutti avere il "polso della situazione".

In ogni caso, Buon 2012 a tutti!

Sede di Roma

A cura di Myriam Ghislaine TALPAERT

(a) Il 20 dicembre si è tenuta l'**Assemblea Generale dei Soci del Centro Italia** con la partecipazione del *Presidente Sottocorno* che ha informato i Soci presenti sulla:

- revisione dello Statuto del personale comunitario, in particolare sull'elaborazione di un nuovo metodo di calcolo delle retribuzioni e delle pensioni che verrà applicato dal 2013;
- cassa Malattia, in particolare sul problema della complementarità e dei coeffi-



cienti d'uguaglianza. In seguito, *Myriam Ghislaine Talpaert* illustrato le nuove azioni intraprese per sviluppare le attività culturali e conviviali e le attività fuori programma per la sede di Roma e ha presentato il progetto di gita a Napoli e Costiera Amalfitana da svolgere insieme alla Delegazione d'Ispra a fine marzo, in occasione dell'*Assemblea Generale dei Soci* che si terrà a Roma il 3 aprile 2012 (cfr. infra). All'Assemblea è seguito il pranzo di Natale.

(b) Oltre al programma di gite e visite presentato in VOX N°89 ed attualmente in corso d'attuazione, la sede di Roma ha organizzato attività supplementari per i Soci e per i simpatizzanti (amici dei Soci, pensionati non iscritti all'AIACE, pensionati BEI):

- il 5 dicembre 2011 si è tenuta una conferenza su "Governo economico europeo e integrazione politica" a cura di P.V. Dastoli;
- il 8 gennaio 2012 si è organizzata la partecipazione al concerto "Omaggio a Mozart", tenutosi all'Auditorium "Parco della Musica" ed eseguito dall'orchestra dell'Accademia di Santa Cecilia, con Alexander Lonquich nella doppia veste di pianista solista e direttore;
- il 23 marzo 2012, nell'ambito della collaborazione con "l'International Women's Club of Rome", sono in programma una conferenza su "Le tradizioni e le usanze gastronomiche in Europa e nel mondo in occasione della Pasqua", seguita da un rinfresco organizzato congiuntamente dalle socie e simpatizzanti dell'AIACE e dall' IWC of Rome ed un incontro di Buraco tra Soci e simpatizzanti l'AIACE e IWC, previsto per aprile;
- la Sede di Roma sta organizzando per il 24 maggio 2012 una conferenza nel quadro "dell'Anno

Europeo dell'invecchiamento attivo e della solidarietà tra le generazioni", con la collaborazione dell' Ufficio per l'Italia del Parlamento Europeo, del Dipartimento per le Politiche della Famiglia della Presidenza del Consiglio, della DG Prevenzione sanitaria del Ministero della Salute e di Age Platform Italia. Verranno presentate alcune testimonianze di Soci dell'AIACE che, dopo il pensionamento, si sono reinventati un'altra attività: volontariato, attività culturali, artistiche e creative. A tal fine è stato inviato ai Soci di Roma e dintorni un questionario per reperire dei "testimonials" e per raccogliere informazioni utili per organizzare l'evento.

(c) *La Gita a Napoli e sulla Costiera Amalfitana, con estensione a Roma*, organizzata in occasione dell'Assemblea Generale dei Soci (29 marzo-3 aprile 2012), concretizza quanto sottolineato nell' Assemblea Generale del Marzo 2011 per incrementare i rapporti tra i Soci della Sede di Roma e della Delegazione d'Ispra della Sezione, estendere la partecipazione dei Soci della Delegazione d'Ispra all'Assemblea Nazionale, organizzando per l'occasione anche un programma d'attività culturali e conviviali. Il 2 aprile, dopo la gita a *Napoli e sulla Costiera Amalfitana*, e prima dell'Assemblea Generale dei Soci, sarà organizzata una visita della *Roma archeologica e cristiana*.

(d) "Last but not least", in ottobre 2011, è stata creata una "Newsletter" per i soci e simpatizzanti residenti a Roma e dintorni, intitolata "*News AIACE*"- *Sezione Italia-Sede di Roma*, con informazioni sulle attività culturali conviviali e sociali dell'AIACE-Roma, sulle conferenze organizzate dagli Uffici di Roma della Rappresentanza della Commissione e del Parlamento Europeo, su alcune attività della Delegazione d'Ispra e su eventi culturali particolarmente interessanti. Inoltre, la "*News AIACE*" contiene un "*angolo per i soci e simpatizzanti*" con notizie, informazioni, richieste e suggerimenti da loro stessi forniti, ma soprattutto

con uno spazio riservato ai soci desiderosi di esprimere un parere, una riflessione su temi di loro interesse o semplicemente di raccontare uno scorcio della loro vita e contribuire così a farsi conoscere meglio e ad incrementare le opportunità di socializzazione. Non dimentichiamo che, a differenza dei Soci della Delegazione d'Ispra che bene o male si conoscono tutti perché hanno lavorato nello stesso luogo, i Soci residenti a Roma spesso hanno lavorato a Bruxelles o a Lussemburgo (e qualche rara volta a Ispra o in giro per il mondo) per tornare a casa dopo il pensionamento; dunque, in generale, non si conoscono tra loro.

La "News AIACE" può essere consultata sul sito WEB dell'AIACE It.

Commenti e suggerimenti di tutti i Soci, in particolare per l'evento sull'invecchiamento attivo, sono graditi e possono essere comunicati alla Sigra Myriam Talpaert (tel. 066999252 o via e-mail: aiace.italia@tin.it).

Conferenze culturali e scientifiche alla Delegazione d'Ispra

A cura di Rodolfo VENERONI

Come ogni anno, anche per il 2011, sono state organizzate **conferenze culturali e scientifiche** presso la Delegazione d'Ispra.

(a) Per le **conferenze culturali**, anche in base ai suggerimenti espressi dai partecipanti al precedente ciclo, è stata presentata una serie di poeti e scrittori attraverso le loro autobiografie: un modo per capire come "essi stessi" si vedono (o vogliono che gli altri li vedano!):

Dante Alighieri con la "Vita nova", Francesco Petrarca col "Secretum", Benvenuto Cellini con il "Diario", Vittorio Alfieri con "La vita scritta da Esso", Katherine Mansfield con "Diari", Emily Dickinson con "Io sono nessuno", Robert Walser con "L'ospite straniero", Amalia Guglielminetti con "Lady Musa".

Oltre a questo, è stato possibile partecipare ad eventi patrocinati dal Comitato Culturale del Centro di Ricerca

d'Ispra che organizza regolarmente visite ad esposizioni e musei, concerti, conferenze di carattere storico promosse dal Circolo degli "Amici della Storia". Non va dimenticato, inoltre, che tutta una serie di manifestazioni di vario tipo per presentare la loro cultura nazionale (gastronomia, mostre, conferenze, ecc.) sono organizzate da "volontari" dipendenti dal CCR d'Ispra e provenienti dal Paese che, per 6 mesi, ha la Presidenza del Consiglio dei Ministri dell'U.E.

(b) **Le conferenze di carattere scientifico** riguardano essenzialmente



i problemi d'attualità, in particolare quelli dell'energia (specialmente, per ragioni "storiche", quella nucleare), spaziando, tuttavia, anche nelle tematiche dell'ambiente e dei sistemi di controllo per valutarne lo stato di "salute". Per gli argomenti delle conferenze scientifiche non c'è un programma prefissato: i relatori, in genere, sono colleghi già in pensione, tra cui alcuni ancora attivi nel campo della ricerca, oppure ricercatori che lavorano al CCR.

Nell'anno appena trascorso, si è parlato di Fukushima e di sicurezza nucleare, di reattori di quarta generazione, di "Fusione", di recenti scoperte scientifiche, dell'uso di satelliti per sorvegliare attività nucleari sospette, di terremoti, delle promettenti "nanoparticelle", del controllo dell'inquinamento dell'atmosfera e del suolo, anche attraverso lo studio della vegetazione...(e se ne parlerà ancora!).

Dopo aver visitato, negli anni scorsi,

il Laboratorio del Gran Sasso ed il CERN di Ginevra (neutrini che passione!), è prevista per marzo 2012 una visita all'importante Centro del CEA di Cadarache, e in Provenza, anche per contemplare (solo "contemplare" per il momento!) il luogo dove dovrà esser installato il nuovo reattore a fusione ITER.

Gite ed escursioni

A cura di Anna Maria FEDERICO

Il gruppo "Gite" della Delegazione d'Ispra ha proseguito nel suo compito che è quello d'offrire ai Soci viaggi sempre nuovi, più o meno lunghi.

Non voglio elencare tutti i viaggi dell'anno passato ma semplicemente sottolineare che si sono rivelati un successo con la piena soddisfazione dei partecipanti (specie per gli ultimi due: Madrid e dintorni; i mercatini di Lubiana, con le magnifiche Grotte di Postumia).

Veniamo, invece, al programma di quest'anno. Occorre segnalare che vi saranno alcuni cambiamenti (peraltro non condivisi dalla scrivente), in relazione ai pagamenti, alle responsabilità di viaggio ed alle modalità d'accompagnamento, tutti compiti ormai affidati all'eventuale Agenzia di viaggi pre-

scelta, con la quale la Delegazione d'Ispra si limiterà a trattare l'organizzazione del viaggio. E' stato aperto un secondo numero di conto corrente bancario per l'autofinanziamento del gruppo "Gite".

Per il soggiorno marino si pensa ancora alla Calabria, proponendo però una scelta fra due luoghi diversi: a Sellia Marina ed a Siderno (15 giorni a luglio). Infine, per quanto riguarda Sciacca, il periodo sarà, come al solito, dal 28 settembre al 12 ottobre (le iscrizioni entro luglio).

Ringraziamo tutte le persone che hanno partecipato ai viaggi per l'entusiasmo dimostrato ed, in particolare, l'amico Molina per il suo prezioso aiuto.

United Kingdom

Richard HAY
Chairman

Like that of each Section, the life of the UK Section is marked by the passage of life. Some of our members have died over the past six months. We are sad for and with their families. We know again the sense of loss when a former colleague, or a recent friend, leaves this life. We do what we can to help with the administrative procedures. Likewise, we are frequently consulted about matters to do with the Sickness Fund, at times when our members are experiencing some stress as they cope with illness. And then for a few there are complicated issues to do with pensions. The UK Section is just like the others in dealing with these situations. Our volunteers are the same as those of other Sections – willing, concerned, informed, and efficient. But if there is

nothing special about this, it is good to recall the ordinary life of our and I am sure each Section. It is this work of care which is at the heart of AIACE.

Another dimension of our activity is to help keep contacts alive between those of our members who from time to time like to see others who have shared in the strange experience of building the European vision. The main way in which this happens is through our regional groups. Each does its 'own thing', which produces an astonishingly varied programme across the country, from Banchory to Bath. (These meetings also help keep contacts alive with some in need.)

At a different level, we are planning for the first time to hold our AGM



outside London. This year we will be in York on May 16, in the splendid surroundings of the National Railway Museum. We hope that a good number of members will make the journey from both further north, and indeed from the west as well as the south. We will report in the next VOX.

Deutschland

BERICHT AUS DER DEUTSCHEN SEKTION

Am 28. und 29.11.2011 veranstaltete AIACE, Sektion Deutschland, in Zusammenarbeit mit der Abteilung HR C.1 „Sozialpolitik“, Unterabteilung 2 „Beziehungen mit pensioniertem Personal“, in Karlsruhe (Hotel Ibis) ein Fortbildungs-Seminar für die Mitglieder ihrer Gruppe „Kollegenhilfe“. Die Beteiligung war erfreulich groß und schloss auch zwei an der „Kollegenhilfe“ interessierte Mitglieder unserer Vereinigung ein, die bisher noch nicht der Gruppe angehörten. Das Seminar wurde betreut von Claudia Onnen (Sozialassistentin, HR C1.2, Brüssel) und Manuela Moravek (Sozialassistentin des in Karlsruhe angesiedelten Instituts für Transurane (ITU) der Gemeinsamen Forschungsstelle der Kommission). Es standen 3 Sitzungen auf dem Programm, für welche jeweils sachverständige Referenten engagiert worden waren:
Montagnachmittag: „Zur Psychologie des Helfens“ *Dr. Mark Heuser, Diplompsychologe*
Dienstagvormittag: „Die rechtlichen Grenzen des Helfens“ *Martin Neumann, Rechtsanwalt*

Dienstagnachmittag: „Der soziale Hintergrund der Hilfe“ *Jürgen Schmid, Sozialassistent*
(Jürgen Schmidt gehört der Abteilung HR C 4, Luxemburg, an).

Der *Gerontopsychologe Dr. Mark Heuser* diskutierte die Themen: Allgemein „Helfen“ - Meine Rolle als Helfer - Grundlagen für Hilfe bei Älteren - Praktische Umsetzung - Selbstfürsorge, und führte die Teilnehmer - ohne damit ein Werturteil zu verbinden - auch zur Selbstanalyse: Was bewegt mich zu helfen? Altruismus - Mitgefühl - Angst vor einem schlechten Gewissen - Respekt sozialer Normen - Überkommene Rolle aus der Herkunftsfamilie? Ebenfalls werden die Problembereiche diskutiert, die beim Empfänger (E) als auch bei dem Geber (H) einer Hilfeleistung berührt werden: E fühlt eine Beeinträchtigung seines Selbstwertes - H muss die eigenen Grenzen erkennen; E lehnt eine Hilfe ab - H sieht sein Angebot zurückgewiesen; E fühlt sich in seiner Autonomie beeinträchtigt - H riskiert seine Selbstständigkeit zu verlieren. Beidseitig muss die Fähigkeit vorhanden sein, Hilfsbedürftigkeit zu sehen und anzuerkennen.

Rechtsanwalt Martin Neumann versuchte deutlich zu machen, dass es für den, der Hilfe anbietet, Haftungsrisiken gibt und dass die Auftragsstellung der AIACE dieser Tatsache Rechnung tragen muss. Alle Tätigkeiten der „Kollegenhilfe“ werden im rechtlichen Sinn begrenzt durch das Rechtsdienstleistungsgesetz, in welchem es heißt: *Eine Rechtsdienstleistung ist jede Tätigkeit in einer konkreten, fremden Angelegenheit, sobald sie eine rechtliche Prüfung des Einzelfalls erfordert.* Einzige Ausnahme hiervon: Unentgeltliche Tätigkeiten gegenüber Verwandten und guten Bekannten. Es folgt eine eingehende Diskussion mit vielen Einzelfällen. Dabei wird am Ende das Thema Patientenverfügung gestreift. Herr Neumann rät dringend allen unseren Mitgliedern dazu, eine solche abzufassen, und zwar am besten mit Hilfe eines Notars. Seit 2009 ist die Anwendung der Patientenverfügung gesetzlich geregelt und gesichert.



Walter EIFLER,
Präsident der Deutschen Sektion

Sozialassistent *Jürgen Schmid* erläutert die Funktion der Sozialdienste der



Die Seminar-Runde

(1. & 2. von links, 2. von rechts: die Sozialassistent(inn)en Manuela Moravek, Jürgen Schmidt, Claudia Onnen)

Kommission, wobei für alle in Deutschland lebenden Pensionäre der Luxemburger Sozialdienst zuständig ist, der dem dortigen „Medizinischen Dienst“ angeschlossen ist. Er skizzierte die möglichen Leistungen dieses Sozialdienstes, ebenso die der Krankenkasse. Im Einzelnen kommen dabei zur Sprache: Senioren- und Pflegeheime; Hauskrankenpflege; Bestattungskosten und manches andere. *Jürgen Schmitt* versucht, uns nahe zu bringen, dass unser ehrenamtliches Engagement einerseits Chancen bietet, aber andererseits auch Grenzen hat.

In lebhaften Diskussionen werden die obigen Themenkreise während der beiden Tage erklärt und vertieft. Fast alle Teilnehmer berichten über selbst erlebte Fälle, bei denen auch sie selbst als Helfer zum Teil erheblich belastet wurden. Am Ende der Diskussion folgt der Rat, den Alle beherzigen sollten: Wir sind nur Amateure, unsere Aufgabe besteht in erster Linie darin, die Hilfe von Fachleuten zu vermitteln - falls es sich nicht um einfache Fragen informativer Art handelt. Auch wenn nicht

alle Fragen erschöpfend beantwortet werden konnten, wird die Veranstaltung als Ganzes doch von allen Teilnehmern als ein Erfolg gewertet. Wir alle haben dazugelernt. Ein von HR-C1 offeriertes Abendessen in angenehmer Umgebung war ein gelungener Abschluss zweier für alle anstrengender Seminartage.

Ein etwas ausführlicherer Bericht zu unserem Seminar von *Horst Scheurer* wird in der Aprilausgabe unseres Kuriers erscheinen, den Sie – als Nichtmitglied - gerne anfordern können. Aber lassen Sie mich an dieser Stelle ein paar persönliche Worte zu dieser Problematik hinzufügen. Auch ich selbst werde öfters um Hilfestellung gefragt (und fordere auch jeden, der das möchte, dazu auf) und bin immer bereit Hilfe zu leisten. Manchmal mag man dabei denken, dass die gestellte Frage doch eigentlich trivial ist: „Das muss der/die doch selber wissen!“. Vergessen wir aber nicht, dass für manche im Alter nichts mehr einfach ist (fast 50% unserer Mitglieder sind 80 Jahre alt und älter!), oder dass es sich um den Ehepartner, die Ehepartnerin handelt, der/die sich ein ganzes Leben lang nicht mit den entsprechenden Problemen befasst hat. Wenn Sie wirklich helfen wollen – haben Sie Geduld mit dem/der Hilfesuchenden. Manchmal steht hinter einer Frage auch etwas ganz anderes als das was gefragt wird: manche Frage ist ein Hilferuf aus Isolation und Einsamkeit nach einem langen Leben im Ausland. Auch das müssen wir versuchen zu verstehen, wenn es auch besonderes schwierig ist, in solchen Fällen zu helfen.

Hilfe bieten wir – nicht nur - in Deutschland auch den Nichtmitgliedern an, wie es ja auch unser Abkommen mit der Kommission und den anderen Organen der EU vorsieht. Ich gebe Ihnen gerne meine Adresse an für einen ersten Kontakt.

www.aiace-de.eu

Kontakt:

Höllbergstraße 6, 60431 Frankfurt/Main, Tel. 0049. (0)69.53054034, e-mail walter.eifler@t-online.de

Section Allemagne

Walter Eifler, Président de la section Allemagne

Résumé et traduction libre de Geneviève Parfait (Assistante du Secrétariat de l'AIACE int. Bruxelles)

Les 28 et 29 novembre 2011, la section a organisé à Karlsruhe en collaboration avec la DG HR C.1 „Politique sociale - Relations avec les pensionnés“, un séminaire de formation pour les membres du groupe „entraide des collègues“. Le nombre de participants était.

Ce sont *Claudia Onnen*, (assistante sociale de HR à Bruxelles) et *Manuela Moravek* (assistante sociale basée à Karlsruhe à l'Institut des transuraniens (ITU), du CCR de la Commission) qui se sont occupées de ce séminaire.

Trois sessions étaient au programme, pour chacune un conférencier expert en la matière était engagé

- lundi après-midi: „Psychologie de l'aide“ par *Dr. Mark Heuser*, psychologue

- mardi matin: „Limites juridiques à l'assistance“ par *Martin Neumann*, avocat

- mardi après-midi: „Le contexte social de l'assistance“ par *Jürgen Schmid*, Assistant social, (HR C4 à Luxembourg).

Dr. Mark Heuser, psychologue spécialisé en gérontologie a parlé des thèmes suivants: aider“ de manière générale, mon rôle principal en tant que personne aidante, principes de base pour l'aide auprès des personnes âgées, mise en pratique, prendre soin de soi.

Il a mené les participants sans jugement de valeur aucun, à une auto-analyse: qu'est-ce qui m'incite à aider? (...) et évoqué les problèmes dans la relation entre la personne aidante et le bénéficiaire de l'aide. Il faut que les deux parties aient la capacité de reconnaître la nécessité de cette aide.

Martin Neumann, avocat, a tenté de préciser qu'il existe effectivement des risques de responsabilité pour la

personne aidante et que l'AIACE doit en tenir compte. Toutes les activités du groupe d'entraide du point de vue juridique sont déterminées par la loi sur les services. Une discussion détaillée de nombreux cas individuels s'en suit. Est évoquée également l'utilité d'établir un testament de vie devant notaire.

Jürgen Schmid a décrit le rôle des services sociaux de la Commission qui, pour tous les résidents en Allemagne, dépendent du service social à Luxembourg.

Il a souligné les possibilités offertes par ce service et celui de la caisse maladie.

Il explique par ailleurs que le travail bénévole présente à la fois une chance, mais aussi ses limites.

Au cours des deux journées, les thèmes ci-dessus furent l'objet de discussions animées et d'approfondissement, avec partage d'expériences personnelles.

La fin de la discussion se termine par le conseil que nous ne sommes que des amateurs, notre mission consistant essentiellement à transmettre l'information sur l'aide de professionnels existante.

Si toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse ex-

haustive, les participants cependant estiment que dans l'ensemble la formation était un succès.

Un dîner offert par HR C1 dans un cadre agréable fut une conclusion réussie de ces deux journées bien remplies.

À moi aussi il m'est souvent demandé de venir en aide et il m'est arrivé d'inciter d'autres à le faire et je suis toujours prêt à aider. Parfois, il arrive de penser que cette question est évidente que la personne devrait connaître elle-même la réponse. Cependant, souvenons-nous que près de 50 % de nos membres ont 80 ans et plus! et que plus rien n'est simple avec l'âge.

Une simple question peut-être le prétexte d'un appel à l'aide. Si vous voulez vraiment aider, ayez de la patience.

Nous proposons de l'assistance - pas seulement en Allemagne - aux personnes non membres comme le prévoit notre Accord avec la Commission et d'autres Institutions de l'UE. Voici mon adresse pour un premier contact:

www.aiace-de.eu

Contact : Höllbergstraße 6, 60431 Francfort / Main, 0049. (0) 69.53054034,

e-mail „walter.eifler @ t-online.de“

Ireland

Wendy O CONGHAILE

The Ireland Section is growing apace and membership now exceeds 130. The Executive Committee under the leadership of our president, Peter Doyle, is working to strengthen communication with these members with the regular improvement of our new website (www.aiaceirelandsection.com), a general information bulletin 2 or 3 times a year and an email message service provided by our secretary, Rosemary Rowley. We are also examining how to strengthen our support to members (and their families) in need of assistance, especially at times of bereavement when they may have to deal with unfamiliar procedures in Brussels.



We were very saddened at the sudden loss of our former president, Jerry Sheehan, in January. His work for AIACE here in Ireland

and earlier as International President was greatly respected and appreciated. Our sympathy goes to his wife, Peg and all his family, friends and former colleagues. He will be greatly missed.

Social activities for members are also being developed with the aim of providing at least one event each quarter. The Annual Dinner was its usual success last November attracting over 60 participants



who enjoyed again the elegant dining facilities of the Georgian premises of the St. Stephens Green Club in Dublin.

In February a visit was arranged to The Royal Dublin Society in Ballsbridge, Dublin where a tour and lunch

was enjoyed by over 20 members. The RDS was founded in 1730 to promote Irish industry, agriculture, science and the arts. Amongst other many achievements, it is well-known today for organising the prestigious Dublin Horse Show. Plans are already underway for a gala mid-summer lunch in June at the National Yacht Club in Dun Laoghaire and the autumn will see the second Ireland Section golf classic.

Our thanks go to Frank Fahy for organising these new events.

Österreich

Seit unserer Gründung am 20. Oktober des Vorjahres waren wir um Konsolidierung der neugewählten Vereinsorgane bemüht und haben unsere internen Vorgänge abgestimmt. Auch wollen wir weitere Mitglieder gewinnen. Anfang Februar fand als erste gesell-

schaftliche Aktivität ein Heuriger in Wien statt, an dem immerhin etwa ein Drittel unserer Mitglieder teilgenommen hatte. Der Vorstand konnte dabei berichten, dass es zwischenzeitlich gelungen ist, eine Lösung für die regelmäßige Gesundheitsuntersuchung anzubieten, bei der

die Kostenverrechnung direkt mit PMO erfolgt. Außerdem haben einige von uns bereits als „Senior Experts“ Referate zu diversen Europathemen an Schulen und in



Karl DOUTLIK
Präsident der Österreich Sektion

ihrem örtlichen Umfeld gehalten. Diese Tätigkeit soll gerade im Jahr der „Solidarität unter den Generationen“ noch ausgebaut werden. Ich bitte alle, die dazu willens sind, sich zum Beispiel aktiv an der auch heuer wieder stattfindenden

Aktion „Back to school“ zu beteiligen. Für nähere Informationen dazu stehe ich sehr gerne zur Verfügung. Die Vorbereitungen für die gemeinsame Generalversammlung und Tagung mit unserer deutschen Nachbarsektion sind

schon weit fortgeschritten. Demnächst werden die Einladungen versandt werden. Soviel sei schon verraten, das Programm ist sehr attraktiv! Auch die „Assises“ in Malta kommenden Juni sind eine Reise wert!

Espagne

Les retraités retournent à l'école.

La Commission européenne a lancé récemment un programme intitulé « Back to school » qui, comme son nom l'indique, incite ses fonctionnaires à un retour à leurs sources scolaires pour, à travers des réunions d'information, sensibiliser les jeunes générations aux problèmes de l'Europe et aux solutions qu'elle propose. La tâche est ambitieuse et vise à rattraper au moyen de ces contacts l'immense retard des Institutions européennes dans la mise en place d'une politique de communication active et imaginative. L'Europe traîne un grave déficit d'image. Les nouvelles générations ont, malheureusement, la mémoire fragile et même les confrontations dramatiques récentes dont elles ont été témoins dans les Balkans ne suffisent pas à accorder la place qui revient à la construction des « Pères de l'Europe » au moins comme facteur de paix et de prospérité.

Le Programme « Back to school » consiste, donc, à partager avec des étudiants les expériences intellectuelles et professionnelles des fonctionnaires communautaires dans la construction européenne. Il est, donc, essentiellement conçu et prévu pour la participation de fonctionnaires en activité, mais la Section Espagne d'AIACE a proposé à la Représentation de la Commission et du Parlement européen à Madrid une liste de ses membres volontaires prêts à y prendre part. L'initiative a été accueillie très favorablement par la Commission qui a remis aux volontaires et aux centres scolaires une documentation de base sur le Programme et sur l'Union européenne. Plusieurs associés ont, donc, contacté les collègues et écoles où ils ont fait leurs études qui, après quelques aménagements d'intendance logiques, ont organisé les séances d'information avec des

élèves de secondaire, volontaires eux aussi. L'expérience s'est avérée non seulement un succès, mais aussi particulièrement gratifiante et pour les jeunes et pour les volontaires d'AIACE. Il est, en effet, surprenant de constater les réactions des nouvelles générations face notamment à la crise que l'Europe subit, et les questions que les jeunes se posent. Des questions, par ailleurs, dont la réponse n'est certainement pas facile. C'est ainsi que des séances d'information ont eu lieu dans des collèges et des lycées de Madrid, de Burgos, d'Oviedo, de Soria et autres villes. À coup sûr, le succès de l'initiative entraînera une réédition l'année prochaine.



Les prestations de santé toujours à l'agenda.

AIACE-Espagne poursuit ses initiatives pour faciliter à ses membres et, si possible, à tous les fonctionnaires des Institutions européennes, l'accès aux aides en matière de prestations de santé. Outre les conventions souscrites avec des institutions hospitalières et des médecins individuels, AIACE-Espagne essaie de parvenir à établir des conventions similaires avec le Système de santé national, une tâche que la structure territoriale politique de l'Espagne, divisée en 17 Communautés autonomes ayant des compétences propres en matière de santé, ne rend pas facile. Les Services du RCAM ont compris à présent

la complexité du système et deux de ses fonctionnaires, M. Scognamiglio et Mme Capuano, consacrent leurs efforts en contact avec AIACE-Espagne pour conclure des conventions avec les responsables de la santé dans les principales Communautés autonomes. C'est ainsi qu'un accord a été conclu avec les Services de santé de la Galice qui couvre les prestations aux fonctionnaires communautaires résidant dans cette Communauté, dont ceux de l'ACCP (Agence Communautaire de la Pêche) qui a son siège à Vigo et ceux d'AIACE.

Des entretiens ont lieu à l'heure actuelle avec les Services de la Communauté de Madrid. Dans ce but, une réunion a été organisée au siège de la Représentation de la Commission à Madrid à laquelle ont participé, outre évidemment cette Représentation, le Bureau du Parlement Européen et les représentants du PMO de Bruxelles et d'Ispra détachés ex professo pour la réunion, le JRC-IPTS de Séville, le Bureau d'Harmonisation du Marché Intérieur d'Alicante, le Centre de Satellites de Torrejón (Madrid), l'ACCP de Vigo, l'ITER (Fusion for Energy) de Barcelone, la Délégation de la BEI à Madrid et, évidemment, AIACE-Espagne. Le Bureau EU-OSHA de Bilbao s'y est joint par vidéoconférence. L'accord pourrait être conclu dans les prochaines semaines. Soit un autre succès de l'excellente collaboration entre la Représentation de la Commission et AIACE-Espagne dont nous nous réjouissons très sincèrement.

Pablo BENAVIDES
Président AIACE-Espagne



Madrid février 2012.

Portugal

Eva BACELAR

C'est dans une Lisbonne ensoleillée – on dirait le printemps... – que notre section poursuit ses activités et se renouvelle. Nous avons passé la barrière des 90 membres et des « anciens, plus jeunes » sont venus nous rejoindre et nous apporter un nouvel élan.

Ceci est très encourageant, d'autant plus que l'assemblée générale du 25 janvier nous a permis d'élire les nouveaux corps sociaux pour le mandat 2012-2014. Certains membres gardent leurs fonctions pour passer la relève, d'autres assument de nouveaux rôles et les derniers arrivés travaillent bien, alors que certains ex-collègues viennent simplement nous voir pour le déjeuner habituel des mercredis chez M Joaquim, au restaurant « *Floresta do Salitre* »....

Entre-temps, notre section a été représentée à la réunion du groupe de travail PMO

/ Caisse Maladie à Bruxelles, ce qui nous permet de mieux répondre aux soucis de nos membres en matière d'assistance à la santé et d'autres formalités utiles, et de dialoguer avec les différents acteurs et intéressés. Une „Newsletter“ nous permet aussi de diffuser les dernières nouvelles.

Notre repas de Noël a eu lieu le 10 décembre. Le restaurant, tout près de la Commission et du Parlement européen à Lisbonne, nous a préparé un menu



festif et tout le monde s'est rencontré autour d'un « *cozido à portuguesa* » – le pot-au-feu traditionnel portugais comprenant toute sorte de viandes et de charcuterie, du riz, des pommes de terre, des haricots et des légumes. Comme entrée, des scampis grillés, des beignets de morue et d'autres petits plats. Et, pour terminer, des desserts à discrétion. Tout cela accompagné de vins et de fromages d'Alentejo, choisis exprès par le Chef. N'est-ce pas là un excellent moyen de surmonter la crise économique que l'on vit au Portugal, et de renforcer nos liens communs ?

Sweden

Gundrun WALDENSTRÖM

PMO 3 visits AIACE Sweden

On our regular March membership meeting Giuseppe Scognamiglio and Helen James from PMO 3 visited us to inform about recent changes in the Joint Sickness Insurance Scheme (JSIS). The topic proved much appreciated as more than a third of our members, and their spouses, showed up. It was indeed a welcomed opportunity to get updated information of our rights, not always easy to keep up with for us who live a bit away from the Brussels expertise. We thank PMO 3 for this opportunity and wish that it could be on our regular agenda!

Helen James covered many details of the present JSIS in a rich Power Point presentation. The themes covered i.a

- **Family cover** – who is covered? Your partner under certain conditions, in certain cases dependent children... dependent on their income.
- **Time limit for sending claims** for medical expenses is 18 months – but do it much quicker if you can!
- **Miscellaneous therapies** – yes, we may be covered also for physiotherapy and chiropractic treatment – but you need a detailed doctor's pres-

cription with number of treatments needed.

- **Dental expenses** – use the new Commission form with special codes for your claims - for all treatments except under code 310, we need an estimate and prior authorization.
- **Health screening** - every second year for persons over 60
- **Travelling abroad** – we were advised to take an extra travel insurance to cover repatriation costs in case of injury or accident; and do not forget to bring your European Health Insurance Card when travelling within EU – as all EU citizens!
- **Other extra insurance** – is up to you – study your coverage and extra personal needs!
- **Death** – when it occurs - as for all of us - for you or for your dependants, make sure to see that routines are easily available to know whom to contact within PMO – minimum is to call +32 2 295 20 17.

Very helpful hints and tips - at the end we got some very practical advice, such as: always put your pension number on all docu-



ments, have it always at hands!, make copies of claims before sending them to Brussels, do not use staples on papers sent to PMO, use A4 format envelopes, get a stamp with your name and pension number and use it on your claims.

And finally, keep your Practical Guide always accessible - and KNOW where you keep it! After the presentation many questions were asked, the main issue seemed to be the long time between sending the claim and the reimbursement, frustrating for some members! PMO claimed that most claims should be covered after 3 weeks, if longer there might be a need for more details from us. What a useful meeting! Thank you PMO and very welcome back!!



À propos du livre «Le passage à l'Europe, Histoire d'un commencement»

Publié en 2009, au Pays-Bas, ce nouveau livre sur l'Europe est une adaptation «grand public» de la thèse de doctorat de *Luuk van Middelaar*, jeune historien et journaliste néerlandais, qui a mené ses recherches à l'Université d'Amsterdam et à l'École des Hautes Études en Sciences sociales à Paris. Pour analyser les relations entre États européens, l'auteur propose un paradigme en trois «globes» (p.38): La «sphère externe», ensemble des États souverains du continent, qui ont si souvent fait appel à la guerre pour régler leurs conflits extérieurs; la «sphère interne», à savoir l'Europe des institutions et des Traités; la «sphère intermédiaire», axée sur le Conseil européen des chefs d'État et de Gouvernement qui assument vis-à-vis du monde extérieur une responsabilité allant au-delà des seuls Traités. La thèse de l'auteur est que «*Cette sphère intermédiaire s'est révélée être la source principale de la politique européenne et son premier relais.*» (p.47)



Luuk van Middelaar

Président Mitterrand aura son Union monétaire, avec la fin de la domination du mark, et une Union européenne minimaliste (*Traité sur l'Union européenne, Maastricht 1992*), alors que le Chancelier d'Allemagne était disposé à aller plus loin, ce que souhaitait le Président de la Commission européenne, *Jacques Delors*; Enfin, l'auteur analyse les actions de ses trois sphères pour conquérir le public. L'auteur conclut que le Parlement européen parle au nom des citoyens en leur qualité d'Européens tandis que le Conseil européen parle au nom des citoyens en tant que ressortissants des États. Toutefois, dans son pays, chaque membre du Conseil européen est désormais devenu LE représentant de l'Europe (p. 433-444). CQFD : Le Conseil européen est bien : «*la source principale de la politique européenne et son premier relais.*»

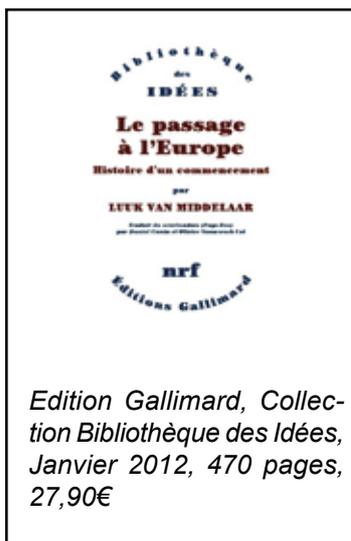
Le lecteur lira aussi avec intérêt l'avant-propos rédigé pour la version française de janvier 2012. L'auteur y complète son texte de 2009 par quelques réflexions sur la crise de l'euro. Il y rappelle aussi que depuis le «non» retentissant au référendum néerlandais de 2005, «*les hommes politiques néerlandais*» perçoivent l'Europe comme «*une puissance occupante.*»¹. Or, à l'époque de sa thèse, l'auteur militait au Parti Populaire Libéral et Démocrate (VVD)² où il était «*conseiller du président du groupe libéral au Parlement néerlandais*» (p. 15). De surcroît, depuis le «non» au référendum, le gouvernement néerlandais ne parle plus «*d'intégration européenne*» mais de simple «*coopération européenne*» (p.27). *Luuk van Middelaar* a-t-il réussi, dans la version grand public de sa thèse, à se détacher de cet environnement politique et culturel?

1. Démonstration, par l'auteur, de sa thèse.

Fort de cette conviction, l'auteur raconte avec brio (le journaliste) et érudition (l'historien)¹, cette genèse de l'Union dans un environnement jalonné de crises et de surprises imprévisibles, avec des luttes internes pour le pouvoir, discrètes ou spectaculaires, et l'émergence progressive et irrésistible du Conseil européen : Le Traité révisé sur l'Union européenne (Lisbonne 2007) lui reconnaîtra le statut d'institution européenne dotée d'un président stable et d'un rôle central: «*Le Conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative.*». Particulièrement brillants sont les développements sur :

- le «*putsch de Milan*», en juin 1985, initié par le Président du Conseil *Bettino Craxi*, qui entraînera, pour la première fois de son histoire, le Conseil européen à recourir au vote. La question débattue était celle de l'opportunité d'une Conférence intergouvernementale pour modifier le Traité de Rome et mettre en place le Marché unique avant la fin de 1992 par un recours accru au vote à la majorité. Face à l'opposition de Mme *Thatcher* et à l'attentisme de *F. Mitterrand*, *B. Craxi* imposera un vote qui mettra en minorité la Dame de fer et ouvrira la voie à *L'Acte unique* qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1987 ;

- La «*partie de poker*» franco-allemande qui suivra la chute inattendue du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989: le *Chancelier Kohl* obtiendra l'unification allemande, le



Edition Gallimard, Collection Bibliothèque des Idées, Janvier 2012, 470 pages, 27,90€

2. Commentaires

Sur la forme, le lecteur appréciera le style alerte et l'humour sympathique de l'auteur (le journaliste) lorsqu'il défend sa thèse sur la prééminence du Conseil européen. En revanche, il sera surpris par la terminologie utilisée pour parler de la «*sphère interne*». Ainsi est-elle présentée comme «*une usine à mots*» (p.66). La Commission européenne devient «*chien de garde*» (p. 91) au lieu de gardienne des Traités. *Robert Marjolin* était «*vice-président de la bureaucratie européenne bruxelloise*» (p. 26). Quant au Parlement européen, «*... à chaque modification du traité, le Parlement*

*n'a cessé de ramasser des miettes de compétences grâce aux pressions des gouvernements amis et au renforcement de ses pouvoirs (de nuisance)*³» (p 429). Pire, les termes «*bureaux*» et «*bureaucratie*» sont utilisés en lieu et place d'«*institutions*»

1 *Luuk van Middelaar se réfère à des historiens, philosophes et politologues, du 17^{ème} siècle à nos jours, tant européens qu'américains, et il s'appuie aussi sur des documents et entretiens privés fort éclairants.*

2 Selon Wikipedia, le VVD est contre la bureaucratie et pour une administration légère. Après 1971, il est devenu populiste et plus sceptique sur l'Etat providence, qu'il souhaite réformer, et il est partisan d'une réduction de la charge fiscale.
3 L'auteur nous a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur de traduction et qu'il aurait fallu parler de contre-pouvoir. Ouf !

et ce, du début du livre p. 22 («L'Europe des Bureaux») à la fin p. 458 («La fuite hors de l'histoire dans la bureaucratie voulue par Monnet et consorts en 1950 ...»), avec bien d'autres outrances comme p.24 où cette Europe (pourtant promue par un politique visionnaire comme Robert Schuman) «se passe très bien de tout objectif final visionnaire, si ce n'est celui du maintien en place de la bureaucratie».

À l'évidence, ce n'est pas le chercheur, partisan d'une Europe politique sous la houlette du Conseil européen, qui s'exprime ainsi, mais le jeune militant sensible, à l'époque de ses recherches, aux sirènes du souverainisme et du populisme qui s'activaient aux Pays-Bas au moment du «non» au référendum de 2005. Sur le fond, plusieurs observations peuvent être formulées.

1. «Bureaucratie» de la sphère interne, et Conseil européen. À l'évidence, ces acteurs sont soumis au même Traité: Le Conseil européen oriente, la Commission européenne

propose, le Conseil et le Parlement européen décident. Le langage sur la «bureaucratie» de la «sphère interne» et l'excès de zèle juridique de la Commission (p 44-45) est donc factice.

2. Fonctionnalisme, Commission et Conseil européens. Pour l'auteur, l'Union européenne est avant tout un fait politique. Il ne croit pas en la thèse du fonctionnalisme: les institutions conçues comme antidote à la guerre et comme moteur de l'intégration européenne. Pour lui, c'est le Conseil européen qui est et a été «la source principale de la politique européenne et son premier relais». Malheureusement, l'auteur transforme sa thèse en dogme et il en oublie le rôle clé de la «sphère interne». Autrement dit, pour l'auteur, la Commission européenne ne serait pas un organe d'impulsion politique et de proposition ; Jacques Delors ne serait pas l'un des pères du Marché unique ; Raymond Barre ne serait pas l'un des pères de l'Union monétaire.

En réalité, comme tout système vivant, le système européen est complexe et ambivalent et les oppositions tranchées entre «Fédération» et «États nations», entre «Sphère interne» et «Sphère intermédiaire» ou entre «L'institutionnel» et «Le politique» ne correspondent pas à la réalité et à la dynamique de l'Europe contemporaine. En effet, tous les grands bonds en avant sur la route de l'Union politique se sont fait grâce à la symbiose entre «l'institutionnel» (les Monnet, Rey, Barre,

Delors ...) et le «politique» (les Schuman, Adenauer, Spaak, Brandt, Kohl, Mitterrand, Juncker ...) en réponse à des chocs historiques (guerre 1939-1945 et de Corée en 1950, crise de Suez en 1956, ébranlement du système monétaire international des années 1960-70 et la chute du mur de Berlin en 1989.

De surcroît, les acteurs de ces deux «sphères» ne vivent pas dans des mondes étrangers puisque le Président de la Commission est membre du Conseil européen. Ainsi, Luuk van Middelaar aurait-il pu rappeler que la brillante idée du passage au vote ayant mis Mme Thatcher en minorité à Milan en 1985, avait été suggérée au «politique», Bettino Craxi, par l'«institutionnel» à savoir Lorenzo Natali, Vice Président de la Commission, et François Lamoureux, conseiller de Jacques Delors (Mémoires, Plon 2003, p.215).

3. Remarque finale. L'inspirateur du Conseil européen est ... Jean Monnet qui était bien conscient que l'Europe devait s'appuyer à la fois sur «le politique» (les Chefs d'États et de Gouvernements) et sur «l'institutionnel» (les institutions préfédérales: Commission, Parlement et Cour de Justice). Il avait donc prévenu cette idée à Paris, Londres et Bonn avant que celle-ci ne puisse naître officiellement, au Sommet de décembre 1974, avec la déclaration du Président Giscard d'Estaing: «Le Sommet est mort, vive le Conseil européen». (Mémoires, Fayard 1976, p.589-605). Précision supplémentaire: Monnet était même plus audacieux puisqu'il avait proposé la dénomination «Gouvernement européen provisoire». Sur ce point au moins, Luuk Van Middelaar (2009) est d'accord quelque quarante ans après, avec Jean Monnet?

Souhaitons au journaliste et historien Luuk van Middelaar⁴ un large succès pour sa brillante genèse de l'Union européenne et du Conseil européen. À ce titre, «Le Passage à l'Europe» mérite de figurer dans la bibliothèque de tous ceux qui œuvrent à l'émergence d'une Union politique. Regrettons, toutefois, la vision populiste du jeune militant politique et sa lecture partisane de l'histoire où «le politique» est glorifié et où «l'institutionnel» fait l'objet de dénigrements intempestifs... qui ne font que desservir l'historien. Et l'histoire qui s'anime sous sa plume...

⁴ Depuis 2010, l'auteur a abandonné la politique néerlandaise pour devenir la plume du Président du Conseil européen, Herman van Rompuy.



Titre original : « De passage naar Europa. Geschiedenis van een begin » (Historische Uitgeverij)

Lettre ouverte de Despina Vamvakidou Ce que je ressens avec la crise !



J'ai commencé à travailler comme fonctionnaire en 1980. J'étais très fière de me trouver au centre des décisions pour construire l'Europe. J'étais aussi très fière en tant que Grecque de parler l'allemand, ce qui étonnait tout le monde communautaire de cette époque.

J'ai eu la chance de travailler avec M J. Delors. J'ai eu la chance de connaître de

grands hommes politiques comme MM Mitterrand, Kohl, Andreotti, Genscher. Des hommes qui, ayant vécu les guerres mondiales, avaient un idéal : l'Europe de la paix et de la solidarité. J'ai vécu d'interminables jours et même des nuits lors des négociations de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Je vois encore Monsieur Alois Mogg (Ministre autrichien,

responsable des Affaires européennes) et M Pangalos (Ministre grec des Affaires générales) pleurer ensemble, à la fin des négociations sous Présidence hellénique, à propos de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. J'étais là et j'ai vécu la réunification allemande (die Wiedervereinigung). Tout comme j'ai vécu aussi les grands moments de la création

de l'euro.

Je me souviens encore de deux documents que M. Delors avait rédigés en son temps (et que j'ai gardé dans mes archives) « Approfondissement avant l'élargissement » et « Gouvernance économique », documents qu'il avait soumis au Conseil des Ministres lors de la préparation de la mise en œuvre de l'euro. La conception était là. Les idées aussi, mais, surtout, le courage.

Combien Monsieur Delors avait raison lorsqu'il avait demandé que l'UEM soit fondée non seulement sur le pilier monétaire, mais aussi sur le pilier économique. Une gouvernance économique de la zone euro, chargée de la défense contre les spéculateurs incontrôlés et la mauvaise gestion de certains gouvernements et, finalement, de la tâche historique de créer l'Union sur les ruines des guerres.

Mais les gouvernements des États membres n'ont pas voulu laisser la Commission créer un espace politico-économique. Et à partir de ce moment, l'affaiblissement de la Commission a commencé, entraînant un repli de l'idéal européen et inévitablement de l'Euro dès sa naissance. Les événements récents sont comparables à des cataclysmes. La situation s'avère être beaucoup plus grave, non seulement pour les pays méditerranéens de l'UEM, mais pour toute l'Europe, voire pour le monde entier.

Les attaques spéculatives sur les obligations des pays du sud de l'Europe ont touché la monnaie unique et l'UEM elle-même. Les spéculateurs gagnent des milliards au détriment des pays les plus faibles en profitant des défauts des traités. La solidarité fait défaut. On parle des « PIGS ». Les magazines montrent des photos inacceptables. On assimile les Grecs à des paresseux, des tricheurs, des noceurs sans le sens du travail.

Ceux qui ont travaillé dans les institutions communautaires savent que la nationalité d'un fonctionnaire n'a rien à voir avec la qualité de son travail. De mon temps, il y avait de bons et de mauvais fonctionnaires de toutes les nationalités, comme il y a eu des ex-chefs d'État et des ministres de



la défense qui ont dû démissionner pour fraude. Ils n'étaient pas nécessairement des Grecs.

Ceux qui étaient dans les coulisses se souviennent encore des deux seuls pays qui remplissaient les critères de Maastricht pour pouvoir faire partie de l'Euro. Il n'y avait pas que les Grecs qui présentaient des chiffres discutables !

Certes, le peuple est conscient que les politiciens en Grèce ont eu d'énormes carences et ont commis de graves erreurs. Ce que nous découvrons chaque jour nous étonne, nous indigne et nous met en colère.

Apparemment, on oublie que la nouvelle Grèce (après la révolution de 1821 contre les Ottomans et son esclavage de 400 ans) a vécu les guerres balkaniques en 1912-13, la grande catastrophe de 1922 où le pays a dû absorber 1.500.000 réfugiés qui ont quitté leur fortune et leurs propriétés en Asie Mineure, deux guerres mondiales et une guerre civile. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, la Grèce a eu, à elle seule, proportionnellement plus de victimes que les autres pays européens. La Grèce, suivant la ligne des alliés et en solidarité avec les peuples victimes de la guerre, n'a jamais revendiqué de dédommagements, surtout après la Deuxième Guerre mondiale.

La Grèce est un pays qui a longtemps vécu sous la menace déclarée de « casus belli » venant de son voisin. Et elle la vit encore, car la menace n'a pas été retirée. Elle est ainsi obligée de dépenser 4,5 % de son PIB pour sa défense militaire. À qui ont profité ces 4,5 % depuis 15 ans ? Y a-t-il un autre pays en Europe qui a eu cette contrainte budgétaire ?

Le peuple grec est intelligent, travailleur, il

peut faire face aux conditions les plus dures. Partout dans le monde il y a des Grecs intellectuels, des écrivains, des scientifiques. Ils savent vivre pauvrement en se contentant de manger du pain et des olives.

J'ai commencé moi-même à travailler à l'âge de 16 ans pour pouvoir terminer mes études et apprendre les langues étrangères, car mon père est mort quand j'avais 7 ans et ma mère a dû élever 3 enfants après la guerre civile.

Les Grecs ont besoin de conserver leur dignité.

Les Grecs ne comprennent pas que la solidarité européenne consiste à ce que la BCE prête des milliers de milliards d'euros aux banques privées à un taux de 1 % alors que l'état grec doit payer à ses créanciers des intérêts d'usurier, à 17 % sur ses propres obligations.

Où est la solidarité, quand il y a des enfants qui vont à l'école primaire sans avoir eu un petit déjeuner, car les parents sont en chômage ? Oui mes amis je n'exagère pas, c'est ainsi.

Je voudrais me référer ici à l'éditorial de « L'Ecrin » no 50, d'André Vanhaeverbeke, Président de la section belge. De son éditorial, je ne citerai que ces quelques lignes d'un ancien Premier Ministre Belge : « cinq minutes de courage politique auraient été suffisantes pour résoudre un conflit tout à fait mineur en soi, mais qui pourrit la vie politique actuellement » et j'ajouterais : pourquoi veut-on mettre un peuple à genoux ? Est-ce pour le punir, ou pour tirer profit des ressources qui se trouveraient dans son sous sol ?

La seule chose que je souhaite c'est que l'UE soit plus solidaire du *peuple grec* qui souffre et a d'énormes difficultés. La Grèce fait face à une situation terrible où le peuple découvre chaque jour l'incapacité de ses politiciens.

Le peuple grec est fier et a compris qu'il doit accepter les sacrifices qui permettront de sortir de la crise dont sont responsables ceux qui ont commis de graves erreurs en son nom.

NB : il s'agit de l'opinion personnelle de l'auteur de cette lettre, par ailleurs Présidente de la section Grèce et membre du bureau AIACE Int.



Par Marco Piccarolo

Réflexions d'un Européen L'image de l'Europe, aujourd'hui

Mes études universitaires datent de l'époque de la création des premières Communautés européennes.

Ma thèse de doctorat en Droit international avait comme titre : « De l'État national aux Communautés supranationales ».

Mon but professionnel était, au départ, la « carrière diplomatique », mais, au cours de mes études, j'ai choisi la « fonction publique européenne », probablement pour donner un caractère plus concret à mon travail. Pendant environ quarante ans, j'ai vécu avec ma famille à Bruxelles, comme fonctionnaire de la Commission européenne, d'abord dans le secteur de la Concurrence et ensuite dans celui de la Communication et de la Culture. Je suis très heureux et fier de ce que j'ai accompli:

- à la Concurrence, j'ai été rapporteur de la première décision favorable aux accords entre entreprises (affaire « SOCEMAS ») et de la première décision d'application d'amendes pour abus de position dominante (affaire « SUCRE ») ;
- dans le secteur de la Communication, en plus du développement de nombreuses initiatives dans un domaine relativement nouveau pour les Institutions communautaires, j'ai été à l'origine de la recherche et de la création du Drapeau et de l'hymne européens.

Il est donc bien normal qu'aujourd'hui je sois très mécontent du fait que l'Europe, les institutions européennes soient tellement lointaines et mal comprises des gents qui habitent dans les Pays de l'Union et qu'on leur attribue, souvent, tous les malheurs et les vicissitudes qui les frappent.

Si l'on veut trouver une raison plausible à tout cela, il faut à mon avis réfléchir sur les caractéristiques propres du monde dans lequel nous vivons et qui se sont profondément modifiées au cours de ces derniers temps.

On peut les résumer en ces termes : **société de la communication !**

Je vais essayer d'expliquer en quoi cela consiste.

Aujourd'hui, ce qui détermine nos sentiments, nos pensées, notre manière d'être n'est plus dû, en premier lieu, aux contacts avec la réalité, les autres personnes, mais bien à la manière dont la réalité nous est présentée par les moyens de communication, en premier lieu par la télévision. De ce fait, seulement ceux qui en disposent peuvent, à leur gré, influencer, sinon déterminer, le comportement et le mode de penser des gens.

On peut le constater partout dans le monde, surtout dans sa partie la plus développée, et l'Italie en a été un bon exemple pendant ces dernières années...

L'Europe, malheureusement, ne dispose pas de moyens de communication propres et il est donc très facile, pour ceux qui les possèdent, de modifier la réalité des faits et



faire retomber sur les Institutions européennes la cause de méfaits dont elles ne sont pas à l'origine.

Cela ne veut pas dire que, surtout dans ces derniers temps, des erreurs des Collèges et Présidents de la Commission ne se soient pas vérifiées au niveau européen, mais elles ont été trop accentuées, voire même amplifiées, par les moyens de communication.

De cette manière, l'Europe reste quelque chose de lointain, difficile à comprendre, tandis que dans les faits elle représente, pour nos Pays, une raison de vie ou de mort dans le monde actuel, toujours plus globalisé.

C'est donc sur ces aspects qu'il faut s'engager pour que les gens puissent comprendre ce qu'est vraiment la réalité et collaborent à réaliser ce qu'il faut pour leur futur.

Quoi faire dans la pratique ? Ce n'est certainement pas simple, car les moyens dont disposent les institutions européennes sont très limités (pas de réseaux télévisés ou radio, pas de presse quotidienne ou périodique, à disposition).

La seule voie qui reste est celle de convaincre les « mass-media » existants dans les divers Pays à suivre de plus près les affaires européennes, et non seulement lorsqu'elles présentent des aspects négatifs. Parmi les milliers de personnes qui sont occupées dans l'information et la communication (journalistes, reporters, réalisateurs, acteurs, etc.), nombreux sont certainement ceux qui ont compris l'importance des problèmes européens pour l'avenir de la société. Ils doivent réaliser, avec leur intelligence, leur créativité, en utilisant les moyens à leur disposition, des œuvres consacrées à l'Europe, qu'elles soient basées sur des faits ou de pures fantaisies, de sorte à attirer l'attention et l'intérêt des lecteurs ou des spectateurs. Un premier pas pourrait être, à mon avis, déjà celui d'indiquer très clairement que certaines décisions qui influencent positivement la vie des gens ont été prises par les institutions européennes, ou à la suite de leur intervention, et non à un niveau purement national. Cela servirait à contrecarrer l'habitude actuelle d'attribuer à « Bruxelles » tout ce qui ne va pas.

C'est un chemin long et difficile, mais il faut commencer, si l'on veut assurer son avenir.



Réflexions sur les langues et la démocratie dans l'UE

« Débats sur les langues et les cultures en Europe »²

Un livre de Gianni Copetti¹

Un des moindres mérites du livre de Gianni Copetti que l'auteur m'a demandé de présenter dans le cadre chaleureux de la Piola Libri², n'est pas de donner envie d'en savoir plus sur les thèmes qui y sont abordés. Prenons, par exemple, le défi posé par la diversité des langues sur le fonctionnement démocratique de l'UE et de ses institutions.

Jean François DENIAU raconte dans « Survivre »³ le déclic de la naissance du régime linguistique « intégral » : autant de langues de travail que de langues officielles (décision traduite ensuite dans le fameux Règlement 1/58). Cette parité devait, selon lui, expliquer la dérive ultérieure vers la prédominance de l'anglais : « Parce que le plus commode, le plus « neutre » est de tout faire en anglais » (p.103).

Cependant, la Communauté, puis l'Union surent relever les défis du pluri- et du multilinguisme par la création des services de traduction et d'interprétation les plus performants du monde. Certes, les principes de réa-



lité et d'efficacité allaient obliger les institutions et les autres organes à pratiquer la « géométrie variable » des combinaisons linguistiques, mais c'est bien au nom du principe de démocratie et en raison des obligations de l'Union vis-à-vis de ses citoyens que la diversité culturelle et linguistique est ancrée dans les traités. Contrairement aux *Cassandra*, *Babel* reste debout !

1 Ancien fonctionnaire de la Commission ayant travaillé à Bruxelles et à Luxembourg

2 Piola.Libri 66-68, rue Franklin 1000 Bruxelles

3 « Survivre » Jean François DENIAU (Plon 2006). Jean-François DENIAU fut Directeur général, puis membre de la Commission européenne,

Tout aussi importants sont l'avenir et l'influence de l'Union dans le monde globalisé et multipolaire. Pour la sauvegarder, l'Union doit impérativement renforcer son unité (« *L'Union sans cesse plus étroite* »). Elle ne pourra le faire qu'avec ses citoyens. En avril 2011,



la commission institutionnelle du Parlement européen, ce pilier de la démocratie multilingue de l'UE, a approuvé une proposition lancée dans le débat par l'eurodéputé *Andrew Duff*⁴ visant à créer en vue des prochaines élections européennes une « circonscription transnationale » permettant aux citoyens de l'Union d'élire un certain nombre de candidat-e-s sur l'ensemble du territoire de l'Union. La réalisation d'une telle idée encouragerait inévitablement l'or-

ganisation de débats médiatisés « transnationaux ». Les *Cassandra* se sont empressées de déclarer l'idée irrecevable pour diverses raisons, dont l'impossibilité de dépasser les barrières linguistiques : comment tel ou tel candidat pourrait-il participer à un débat public, s'il ou elle ne maîtrise pas la langue des électeurs auxquels il devra s'adresser ? La réponse : ne sous-estimons pas les aptitudes linguistiques de larges couches des populations des pays membres, en particulier des jeunes ayant déjà largement pratiqué la mobilité transnationale. Par ailleurs, l'on sollicitera les techniques de doublage et de sous-titrage et l'art des traducteurs et des interprètes fera le reste. . .

Certes, comme l'affirme Christian *Tremblay*, président de l'OEP (Observatoire européen du plurilinguisme), dans son introduction : « *L'État-nation a été et reste le cadre le plus approprié et actuellement indépassable pour l'expression de la démocratie* ». C'est bien le terme « actuellement » qui nous interpelle. Nos élites, politiques, de la Société civile, nos populations, sont de plus en plus conscientes que la démocratie européenne de demain sera « transnationale » ou ne sera pas. « *Federarsi o perire* » proclamaient les résistants fédéralistes italiens à la fin de la 2^{ième} guerre mondiale. Les prochaines élections européennes sont prévues pour 2014, date anniversaire du déclenchement de la 1^{ère} guerre mondiale. Marquons cette occasion de promouvoir la démocratie européenne : question de volonté et de choix politiques. Le Parlement européen, pilier de la démocratie multilingue de l'UE, vient de se donner un nouveau président en la personne de Martin Schulz. Il doit agir maintenant. . .

vancampenhout.roger@skynet.be

4 *Andrew Duff* « *Post-national democracy and the reform of the European Parliament – La démocratie post-nationale et la réforme du Parlement européen* » (Publication de Notre Europe)

Images et souvenirs

« Mon aventure européenne »

Par **Benoît Aubenas**

Ancien « Ambassadeur » de l'UE et Collègue de Pierre Duchâteau

Le premier « Ambassadeur » de la Commission européenne en Chine, Pierre Duchâteau décédé en 2009 revient maintenant parmi nous par la publication de ses mémoires « MON Aventure européenne, Images et souvenirs » (*) qui furent présentées le 24 novembre 2011 à Bruxelles.

La carrière européenne de Pierre Duchâteau à la Commission fut d'une grande richesse : cabinets des membres de la Commission, Secrétariat général, Directeur général aux relations extérieures enfin Ambassadeur en Chine. Et pourtant ses mémoires ne sont pas un récit, il n'écrit pas l'Histoire, il témoigne. Certes, aux yeux même de l'auteur, il s'agit d'une aventure passionnante « la construction européenne » dans laquelle il s'engage avec toute sa conviction. Il nous dit ce qu'il a vécu et fait dans cette Histoire, les personnes qu'il a rencontrées, les événements qui l'ont touché, les lieux que ses missions lui ont permis de découvrir, les hasards de la vie qui ont suscité sa passion, les initiatives qu'il a pu prendre et les responsabilités qu'il a pu assumer.

Cette vie est donc une aventure. Certains lecteurs porteront peut-être un jugement différent sur tel ou tel épisode de l'Histoire, sur telle ou telle description des institutions et des rôles spécifiques de certains hommes politiques, mais la richesse du récit ne peut laisser personne indifférent.

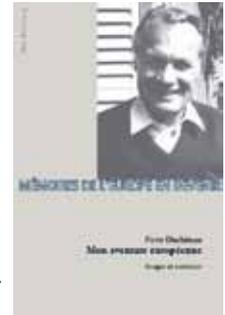
Ceux qui comme l'auteur « pensent européen », apprécieront la sincérité de ce témoignage et comprendront en

quoi l'Histoire qu'il nous propose peut apporter une richesse complémentaire à notre « mémoire commune ».

(*) *Pierre Duchâteau : Mon aventure européenne ; Images et souvenirs*
Éditeur : Peter LANG 1 Avenue Maurice B 1050 Bruxelles
info@peterlang.com

Après des études de droit et un bref passage à la Cour des comptes, Pierre Duchâteau, Français passionné par l'aventure européenne, est engagé comme chef de cabinet adjoint du président Louis Armand, dans la première équipe de l'Euratom en 1958, puis dans celle d'Étienne Hirsch, avant de passer au Secrétariat général où il est chargé des relations avec le Conseil et le Parlement. Après la fusion des exécutifs, il devient chef de cabinet de Jean-François Deniau de 1967 à 1974, et accède ensuite au poste de directeur général des Relations extérieures de la CEE, de 1974 à 1984.

De la création de l'Euratom à celle de l'Université européenne de Florence, de la naissance du Marché commun à celle de la Communauté européenne, Pierre Duchâteau aura participé pendant près de quarante ans à l'histoire de l'intégration européenne. Ses multiples missions à l'étranger (ambassadeur de la CEE en Chine et en Mongolie, ou auprès de l'OCDE et de l'UNESCO à Paris) ont contribué à en faire un grand acteur et serviteur de l'Europe.



Rimanere attivi per sconfiggere l'età e abbattere le barriere tra generazioni: una sfida dell'AIACE Italia

Anno europeo dell'invecchiamento attivo
e della solidarietà tra le generazioni 2012



Spazio Europa, via IV Novembre 149,. 00187 Roma

24 maggio 2012 ore 15-18.30

- 15.00 Saluto del Presidente dell'AIACE
- 15.10 "Perché un Anno europeo dell'invecchiamento attivo e della solidarietà tra le generazioni" a cura di un rappresentante dell'Ufficio in Italia del Parlamento europeo
- 15.30 "L'Italia e l'invecchiamento attivo: programma nazionale" a cura di un rappresentante del Dipartimento per le Politiche della Famiglia della Presidenza del Consiglio
- 15.50 "Come invecchiare in buona salute - I benefici dell'attività sulla salute" a cura di un rappresentante della DG Prevenzione sanitarie del Ministero della Salute
- 16.10 "Azioni e proposte di Age Platform" a cura del coordinatore di Age platform Italia
- 16.30 Break
- 16.45 "I soci AIACE coltivano degli interessi e rimangono attivi" a cura dell'AIACE-Italia sede di Roma:
 - Introduzione di Myriam Talpaert, segretario Comitato nazionale AIACE-Sezione Italia
 - Testimonianze di alcuni soci che, dopo il pensionamento, si sono reinventati un'altra attività, fanno volontariato, svolgono attività culturali impegnative o attività artistiche e creative.
- 18.30 Chiusura della conferenza

Organizzazione

Myriam Talpaert, segretaria Comitato Nazionale AIACE-Sezione Italia, con la collaborazione di Francesca Rea, segretaria Ufficio AIACE Roma.

AIACE Via IV Novembre 149, 00187 Roma, Tel. 06 69999252, email: aiace.italia@tin.it

Cocktail de nouvel-an 2012 avec Richard HAY, nouveau Président international

L'occasion d'une rencontre informelle autour d'un verre entre les bénévoles de l'AIACE et les collègues actifs dans les institutions.



Death of former AIACE President Jerry Sheehan

It is with profound regret that I have to report to fellow AIACE members the sudden death of Jerry Sheehan, President of AIACE International from 1998 to 2002 and President of the Irish Section until 2011.

Jerry died on December 23, 2011, only a day after celebrating his 80th birthday with his wife Peg, his sons Conor and Donal and his many friends. My wife Brenda and I were honoured to be among the guests at his party.

Any sudden death comes as a shock to us all, but in Jerry's case his demise was all the more unexpected because he possessed an energy and joie de vivre which belied his years.

A large number of members of the Irish Section attended his funeral mass in Dublin to pay their respects to a man whose name became virtually synonymous with AIACE. On January 2 the Irish Times published a fine tribute written by *Joe Carroll*, a former European Commission official and retired Irish Times journalist.

Our current President, *Richard Hay*, in a message of sympathy which was passed on to Jerry's family and circulated to the Irish membership of AIACE, said: "*Jerry was a big man in every sense and particularly in his gentleness, wisdom and generosity. I have really known him only in the last few years but I came to greatly appreciate him and his contributions to AIACE's central counsels. Many AIACE members across the European Union will have known him and appreciated his great qualities as he led AIACE forward during his four years in office.*"

Jerry's career in the European Commission began in 1973 when he became Head of Division in charge of the budget of the Social Fund. He returned to his old job as chief executive of the City of Dublin Vocational Educational Committee in 1975 but returned to Brussels in 1977 to take up the newly-created post of Director of Consumer Affairs. Between then and his retirement in 1987 he helped to draft numerous measures of consumer protection from which we all still benefit.



He was subsequently recruited by the Government of Cyprus to advise on aspects of its application for EU membership before he finally retired to his native land.

As President of AIACE International Jerry served a record four years in office. During that time, one of his proudest achievements was Laying the bround with the Commission for the recognition for our organisation as the primary official representative of the interests of retired officials, which was later formalised in the framework agreement, and so obtained the invaluable right to be consulted on all proposals likely to affect our essential interests During that time, one of his proudest achievements was obtaining from the Commission recognition for our

organisation as the primary official representative of the interests of retired officials. This conferred on us the invaluable right to be consulted on all proposals likely to affect our essential interests. He also led the successful campaign to allow retirees access to IntraComm.

In a tribute paid to him on his retirement from the AIACE Presidency, his successor, *Gerhard van den Berge* wrote in *VOX* magazine: "*A 70 ans passés, Jerry a su garder une ouverture d'esprit que d'autres n'ont plus a 50 ans. Il ne s'accroche ni à des préjugés ni à des idées préconçues ; il reste ouvert a des arguments nouveaux, au point de vue d'autrui.... et c'est, sans doute la raison pour laquelle Jerry ne parait pas du tout ses 70 ans. »* Members of the Irish Section shared that opinion as Jerry worked tirelessly as its President for a further 10 years. After retiring last year he continued to serve as a member of our national committee and his wisdom and experience were of incalculable help to me as I struggled to live up to his legacy. His energy, enthusiasm and good humour lasted until the end and he will be deeply missed by all his colleagues in our Section and , I'm sure, throughout the international organisation. A few lines by *W.H. Auden* perhaps sum up best the memory of Jerry we will cherish:

*"For every day they die
Among us, those who were doing us some good,
And knew it was never enough but
Hoped to improve a little by living."*

 Conseil d'Administration de l'AIACE 2011-2014		
Section	Titulaires	Suppléants
Allemagne	Walter EIFLER (*) Gisa ELFERT	Oskar ZIPFEL Marion GÄRTNER
Autriche	Karl DOUTLIK(*) Hilde LORENZ	
Belgique	André VANHAEVERBEKE (*) Ludwig SCHUBERT	Philippe LOIR Jeannine FRANCHOMME
Danemark	Thomas GARRIGUES(*) Erling PETERSEN	Marina WIJNGAARD Sven-Ole MOGENSEN
Espagne	Pablo BENAVIDES SALAS(*) Joaquín DIAZ PARDO	Juan Antonio CAMPOS Enrique MARIÑO
Finlande	Heikki SALMI (*) Elisabeth HELANDER	Karl-Johan LÖNNROTH Markku JUNKKARI
France	John MADDISON (*) Raymond MULLER	Pierre LORA-TONET Jean-Guy GIRAUD
Grèce	Antonis TRIFILLIS Harris VENTOURAS	C. MANIATOPOULOS S. EFSTATHOPOULOS
Irlande	Peter DOYLE (*) Colin MAYNARD	Fionnuala RICHARDSON Rosemary ROWELY
Italie	Vittorio CIDONE Roberto COLOMBO	Gianfranco SOTTOCORNO(*) Antonio Mascarello
Luxembourg	Francis WATTIAU (*) Laura BARENTS	Ernesto d'ORAZIO John MORTIER
Pays-Bas	Florus WIJSENBEK (*) Ben SCHOKKENBROEK	Cornelis BURGER
Portugal	Isabel TORRES(*) Miguel AMADO	Fernando MEDEIROS Eva BACELAR
Royaume-Uni	Richard HAY (*) Martin VASEY	Anthony SIMPSON Michael HOCKEN
Suède	Anja EK (*) Marianne HILDEBRAND	Gudrun WALDENSTRÖM Kenneth LARSSON

(*) Président(e) de la section 22/03/12

AIACE INTERNATIONAL BUREAU - 2011-2014

International President	Richard HAY	International Secretariat	Geneviève PARFAIT
International Vice-president	Pierre BLANCHARD		Marceline NGALA-MIANDA
Secretary General	Dominique DESHAYES		European Commission
Treasurer General			SC-29 02/04
honorary President	Ludwig SCHUBERT		B - 1049 BRUSSELS - +32-(0)2/295.29.60
Members	Despina VAMVAKIDOU Didier HESPEL		aiace-int@ec.europa.eu www.aiace-europa.eu



Nous ont quittés

ALSOE Erik	28/11/1925	23/10/2011	CM	MEYER-UHLENRIED Karl	21/06/1923	27/10/2011	COM
AUDEBEAU Jean-Pierre	15/10/1935	17/12/2011	COM	MICHISANTI Luisa	8/07/1930	4/11/2011	COM
BAUMANNS Monika	26/11/1942	21/12/2011	COM	MILITIS Henri	4/08/1936	1/01/2012	PE
BENEDETTI Furio	26/01/1927	26/10/2011	PE	MINARI Artemio	7/12/1924	28/12/2011	COM
BERNASCONI Aldo	14/02/1920	29/11/2011	COM	MOLINIER André	28/07/1928	26/02/2012	COM
BERTATO Francesco	4/10/1927	16/11/2011	COM	MONDINO Pierluigi	10/06/1941	17/12/2011	COM
BINI-SMAGHI Bino	18/12/1925	20/01/2012	COM	MORONI Gino	3/09/1928	11/02/2012	COM
BLASIUS Winfried	2/06/1937	6/12/2011	COM	NAGELKERKE Bertha	28/06/1944	12/02/2012	PE
BOATH Eleanor	29/11/1939	28/10/2011	COM	NATIS Anne-Marie	22/04/1945	18/02/2012	CM
BRADE Erich	2/12/1915	9/11/2011	PE	NOBEL Lendert	6/08/1922	26/11/2011	COM
BRESESTI Anna Maria	14/10/1931	5/12/2011	COM	OLAST Martial	18/06/1943	22/11/2011	COM
BUETTNER Robert	3/09/1927	24/12/2011	COM	OOST Joseph	23/12/1948	8/11/2011	COM
BULINCKX Georges	6/11/1938	22/12/2011	COM	PALERMO Enrico	12/10/1934	17/01/2012	COM
CAIRNS John	30/09/1916	24/10/2011	COM	PARR John	25/09/1934	3/12/2011	CM
CICUTTA-VELLE Hélène	18/06/1917	4/12/2011	COM	PAU Antoine	7/08/1927	14/01/2012	PE
COKER John	19/03/1925	18/02/2012	COM	PEETERS Marie-Therese	14/05/1943	26/01/2012	COM
CORNESSE Solange	17/11/1939	27/01/2012	COM	PETER Friedrich	20/06/1928	14/02/2012	COM
DE CREMER Juliette	3/06/1930	2/11/2011	COM	PLEISS Gabriele	20/01/1938	3/01/2012	COM
DE MARCH Marco	5/05/1939	1/01/2012	COM	POMPE Jan	25/08/1927	17/11/2011	CJ
DE NETTANCOURT Dreux	18/05/1933	20/12/2011	COM	PORFIRIONE Enrico	18/10/1916	16/01/2012	COM
DE PAOLI Pierino	24/03/1921	20/12/2011	COM	RICCIARDI Giuseppe	19/05/1920	17/10/2011	COM
DE WEIRDT Jaak	23/10/1941	15/01/2012	CM	RODARI Alfredo	8/10/1923	8/11/2011	COM
DRAGONAS Helene	17/08/1946	17/01/2012	CM	ROMANO Michele	1/07/1945	28/01/2012	CM
DUNKER-NAUMANN Edith	13/06/1914	22/11/2011	COM	ROTH Margot	24/08/1930	24/12/2011	COM
FERRAN PEREZ-PORTABELLA Joaquin	20/03/1943	6/02/2012	COM	RUSSEL Robert	31/05/1950	10/11/2011	PE
FLUEGGE Hans	5/03/1923	15/11/2011	COM	SARAGONI Walter	5/08/1922	7/01/2012	COM
FORVASS Bo	31/07/1945	29/01/2012	COM	SAVILLE Robin	22/08/1928	25/01/2012	COM
FOUKIS Ilias	5/05/1940	22/01/2012	PE	SAVINI Rocco	4/09/1925	17/02/2012	COM
FRIZ Costantino	7/03/1923	23/12/2011	COM	SCHEIBER Eva-Verena	21/07/1947	20/11/2011	CM
GOLETTI Giovanni	8/01/1934	16/11/2011	CC	SCHEPER Hermina	9/08/1943	15/01/2012	COM
GROSBER Antoinette	6/09/1917	29/12/2011	COM	SCHWIEBUS Elisabeth	21/01/1917	8/09/2011	COM
GROSSKREUTZ Siegfried	25/08/1914	28/12/2011	COM	SHEEHAN Jeremiah	22/12/1931	23/12/2011	COM
GUILBAUD Monique	17/12/1937	6/01/2012	COM	SOSSON Charles	25/04/1932	8/11/2011	COM
HALLMANN Herbert	3/03/1914	19/11/2011	COM	SUSANNE Joseph	19/10/1931	24/12/2011	COM
JACCHIA Enrico	8/06/1923	17/12/2011	COM	THILL Yvonne	17/10/1924	5/01/2012	COM
JACOBS Lea	27/06/1937	14/12/2011	COM	TOLEDANO-LAREDO Armando	17/06/1928	18/11/2011	COM
JAGER Peter	4/10/1949	31/10/2011	PE	TOMASINA Giampiero	9/04/1941	11/11/2011	COM
JAWORSKI Edmond	18/01/1930	21/11/2011	COM	TUNNACLIFFE Jeremy	1/09/1945	29/11/2011	COM
JENSEN John	25/05/1947	10/02/2012	CM	VAN BROEKHOVEN Marcel	25/09/1939	13/01/2012	COM
KARP Elizeusz	18/02/1941	3/10/2011	COM	VAN CAUWENBERGHE Albert	17/02/1925	25/01/2012	COM
KELLER Eugène	5/03/1935	27/11/2011	PE	VAN CRAEYENEST Felix	30/08/1939	1/01/2012	CM
KOCH Micheline	9/11/1947	6/02/2012	PE	VAN DER ELST Jan	17/08/1922	9/02/2012	COM
LAMBERT-KUPP Maria	21/08/1922	29/12/2011	COM	VAN NIEL Antonius	31/08/1926	5/02/2012	COM
LAMBRINIDES Georges	20/06/1930	11/11/2011	COM	VAN PUFFELEN Pieter	15/08/1941	30/12/2011	COM
LEITAO Bente	13/01/1935	10/02/2012	COM	VIDO Angelina	13/01/1927	21/01/2012	PE
LEUSSINK Gerhardus	29/04/1932	8/02/2012	COM	VIGNES Daniel	11/02/1924	31/12/2011	CM
LOPEZ Julio	11/04/1953	12/01/2012	CES	WALKER Ronald	18/01/1941	12/02/2012	COM
MARSHALL William	16/04/1933	11/01/2012	CES	WEBER Albrecht	26/07/1922	3/12/2011	COM
MASSARO Gemma	20/02/1922	29/10/2011	CJ	WESTENBROEK Johannes	22/02/1935	31/01/2012	PE
MATEO Martine	13/12/1945	17/11/2011	COM	WITTE Karl	10/06/1929	31/12/2011	CC
MAYNE André	8/03/1926	13/12/2011	COM	ZANARDI Adriana	18/05/1930	23/12/2011	COM
MEES Monika	24/10/1942	9/02/2012	COM	ZANIER Aldo	20/09/1942	28/12/2011	CM
MERCKX Walter	24/10/1944	12/11/2011	COM	ZUBANI Innocenzo	13/02/1938	10/01/2012	COM
MEYER Ursula	2/05/1918	3/02/2012	COM				

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.



eu2012.dk

PRÉSIDENCE DANOISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE 2012

Council hall

**Danish Presidency of the Council of the Union
1st January to 30th June 2012**

